

AU SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1 DE LA CONTENTION DES FLUX MIGRATOIRES INTRA AFRICAINS : ENTRE INSTRUMENTALISATION ET COMPLAISANCE	6
CHAPITRE 2 EN EUROPE : D'EXPULSION EN EXPULSION, L'EXIL EN RÉTENTION DES ÉTRANGERS	21
CHAPITRE 3 EUROPE – AFRIQUE : L'EUROPE EXPULSÉ D'UNE SEULE VOIX	28
CHAPITRE 4 EUROPE – AMÉRIQUE LATINE : UN RAPPORT DE FORCES DÉSÉQUILIBRÉ	47

INTRODUCTION

« N'accueillir aucun visiteur et n'aller jamais soi-même à l'étranger est d'abord absolument impossible et paraîtrait en même temps aux yeux des autres hommes comme un trait de sauvagerie et de manque de sociabilité. On s'attirerait le nom ignominieux de « bannisateurs d'étrangers », comme on dit, et l'on aurait des manières arrogantes et ignominieuses aux yeux du monde »¹.

L'expulsion d'un étranger du territoire d'un Etat est pratiquée de longue date. Ainsi, sous la République romaine, toute personne constituant un péril menaçant la conservation de cette dernière pouvait être sanctionnée par le bannissement qui prenait également la dénomination de *relegatio*. Celle-ci était définie comme « un ordre de quitter une localité déterminée et de ne plus y revenir »².

En réalité, ce terme générique d'expulsion couvre ici également d'autres situations, embrassant d'une manière générale toutes les procédures prises à l'égard d'un étranger pour mettre fin à son séjour sur le territoire de l'Etat « d'accueil ». L'imprécision, parfois, des récits nous a en effet conduits à adopter une compréhension extensive de la notion d'« expulsion » et à qualifier sous la catégorie générale d'« expulsés » des personnes que d'autres types d'analyses juridiques auraient écartées de la notion ou qualifiées différemment. Et encore ces qualifications sont-elles délicates – ainsi, la mesure qui consiste à éloigner du territoire un étranger au moment où il y entre doit-elle être appelée « expulsion », « refoulement », « non admission » ou « refus d'admission » ? Ce qui nous intéresse ici est le phénomène général par lequel un Etat fait sortir par la contrainte un étranger de son territoire, quels que soient les motifs de cette

contrainte, ses modalités ou son appellation dans les Etats concernés. En ce sens, il n'est guère ici pertinent de distinguer une expulsion d'une reconduite à la frontière, d'un refoulement ou d'un éloignement.

L'expulsion a toujours été considérée comme faisant partie des pouvoirs « régaliens » de l'Etat ou comme un attribut de sa souveraineté. Le pouvoir d'expulsion est un corollaire du pouvoir de l'Etat d'admettre les personnes qu'il souhaite sur son territoire aux conditions qu'il décide. Par conséquent, aucune réglementation - ni nationale ni internationale - n'a nié cette faculté.

En revanche, le pouvoir d'expulsion a été peu à peu réglementé afin de lui donner un cadre juridique et de l'entourer de garanties³. Cette réglementation a pu porter sur différents points aux fins, principalement, d'assurer le respect des droits de l'Homme. Tout d'abord, des règles internationales interdisent certains types d'expulsions comme celles collectives ou les expulsions d'étrangers vers un territoire où ils risquent d'être persécutés ou de subir la torture ou des traitements inhumains ou dégradants. La réglementation peut sinon porter, par exemple, sur les motifs invoqués par l'Etat (ainsi ce pouvoir n'est-il pas arbitraire; son exercice doit reposer sur certains motifs, au premier titre desquels la protection de l'ordre public ou de la sécurité publique ou nationale). Cette réglementation se penche également sur les modalités de l'expulsion, par exemple en exigeant que la décision soit notifiée, qu'elle soit prise dans le respect de la loi et qu'elle puisse faire l'objet d'un recours devant une autorité juridictionnelle, ou encore en réglementant la rétention⁴. Enfin, les règles

3. D. Lochak, F. Julien-Laferrrière, « *Les expulsions entre la politique et le droit* », *Archives de politique criminelle*, 1990, n° 12, pp. 65-87.

4. Voir, par exemple, les articles 12 et 13 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 2 200 A (XXI) du 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 23 mars 1976. L'article 12 énonce « 1. *Quiconque se*

1. Platon, *Les lois*, XII – 950 a-b in L. Brisson dir., *Platon. Œuvres complètes*, Paris, Flammarion, 2008, 2 204 p., p. 988.

2. A-L. Ducroquetz, *L'expulsion des étrangers en droit international et européen*, Thèse de Doctorat, 2007, p. 26.

internationales pourront limiter l'exercice du pouvoir d'expulsion si celui-ci conduit à violer des droits fondamentaux des étrangers expulsés ou en cours d'expulsion. Entre autres droits de l'Homme applicables, on peut citer le principe de non-discrimination, le droit à la vie, l'interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants ou encore le droit à une vie familiale normale. La réglementation protège particulièrement les plus fragiles comme les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes enceintes ou les réfugiés et apatrides⁵.

Même dans le cadre de la politique européenne d'immigration et d'asile, chaque Etat membre continue de déterminer les situations dans lesquelles une personne qui n'a pas sa nationalité peut se trouver en séjour irrégulier. Ces situations sont très diverses et changent selon les périodes, ainsi que l'illustrent les cas de la France, de l'Italie ou encore de l'Espagne,

trouve légalement sur le territoire d'un Etat a le droit d'y circuler librement et d'y choisir librement sa résidence. 2. Toute personne est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien. 3. Les droits mentionnés ci-dessus ne peuvent être l'objet de restrictions que si celles-ci sont prévues par la loi, nécessaires pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui, et compatibles avec les autres droits reconnus par le présent Pacte. 4. Nul ne peut être arbitrairement privé du droit d'entrer dans son propre pays ». L'article 13 dispose quant à lui : « Un étranger qui se trouve légalement sur le territoire d'un Etat partie au présent Pacte ne peut en être expulsé qu'en exécution d'une décision prise conformément à la loi et, à moins que des raisons impérieuses de sécurité nationale ne s'y opposent, il doit avoir la possibilité de faire valoir les raisons qui militent contre son expulsion et de faire examiner son cas par l'autorité compétente, ou par une ou plusieurs personnes spécialement désignées par ladite autorité, en se faisant représenter à cette fin ».

5. Voir ainsi l'article 31 de la convention relative au statut des apatrides adoptée le 28 septembre 1954 et entrée en vigueur le 6 juin 1960 : « 1. Les Etats contractants n'expulseront un apatride se trouvant régulièrement sur leur territoire que pour des raisons de sécurité nationale ou d'ordre public. 2. L'expulsion de cet apatride n'aura lieu qu'en exécution d'une décision rendue conformément à la procédure prévue par la loi. L'apatride devra, sauf si des raisons impérieuses de sécurité nationale s'y opposent, être admis à fournir des preuves tendant à le disculper, à présenter un recours et à se faire représenter à cet effet devant une autorité compétente ou devant une ou plusieurs personnes spécialement désignées par l'autorité compétente. 3. Les Etats contractants accorderont à un tel apatride un délai raisonnable pour lui permettre de chercher à se faire admettre régulièrement dans un autre pays. Les Etats contractants peuvent appliquer, pendant ce délai, telle mesure d'ordre interne qu'ils jugeront opportune ».

dont les législations en matière d'immigration ont subi ces dernières années plusieurs réformes parfois très importantes. Autant de réglementations qui ne sont pas toujours conformes aux règles de droit international.

Les Etats non seulement n'ont pas cessé de « banaliser » ces expulsions - tout comme l'enfermement - mais ils ont également multiplié les techniques pour les rendre plus rapides et plus efficaces. C'est ainsi que depuis la seconde moitié du XX^e siècle, ils ont recours aux « accords de réadmission ». On peut en effet définir un accord ou une clause de réadmission comme un instrument international par lequel les Etats s'obligent « réciproquement » à réadmettre sur leur territoire leurs nationaux et, sous certaines conditions, des étrangers et apatrides, qui viendraient de leur territoire ou y auraient transité, et qui sont en situation irrégulière sur le territoire d'un autre Etat partie à cet instrument.

Dans les années 50 et 60, les Etats européens ont ainsi conclu des accords bilatéraux afin d'organiser entre eux la réadmission de leurs nationaux. Ce type d'accords est celui qu'on connaît sous le nom d'accords « de première génération ». De nouveaux accords sont apparus dans les années 90 à la suite de la mise en place des accords de Schengen et des bouleversements géopolitiques à l'Est de l'Europe. Il s'agissait alors de faire supporter aux pays tiers par lesquels les étrangers transitent pour arriver en Europe le poids de leurs « carences » dans le contrôle de leurs frontières qui sont également les nôtres⁶. Ce sont les accords dits « de deuxième génération ». Ces accords sont encore nombreux à être en vigueur. Ils ont pour objectif de former autour de l'espace Schengen ce qu'on a appelé un « cordon de sécurité » ou un « sas » empêchant les réfugiés et les migrants de l'Est d'affluer à l'Ouest, en échange de contreparties (préférences commerciales, facilitation des visas,...⁷). Le précurseur fut l'accord entre les pays membres de l'espace Schengen de l'époque (France, Italie, Allemagne, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) et la Pologne, signé le 21 mars 1991 et entré en vigueur le 1^{er} mai de la même année.

6. Voir C. Intrand. « La politique du « donnant-donnant » », *Plein Droit*, n° 57, juin 2003.

7. *Ibidem*, p. 26.

Avec le processus de communautarisation⁸ de la politique d'asile et d'immigration, la question de la compétence de la Communauté européenne, puis de l'Union européenne, pour négocier des accords de réadmission fut posée. Ainsi, on peut lire dans les conclusions adoptées lors du Conseil européen de Tampere, les 15 et 16 octobre 1999 : « Le Conseil européen demande que l'aide aux pays d'origine et de transit soit accrue afin de faciliter les retours volontaires et de permettre aux autorités de ces pays de renforcer leurs moyens de combattre efficacement la traite des êtres humains et de satisfaire à leurs obligations en matière de réadmission à l'égard de l'Union et des Etats membres ». Il est ajouté : « Le traité d'Amsterdam a conféré des compétences à la Communauté dans le domaine de la réadmission. Le Conseil européen invite le Conseil à conclure des accords de réadmission ou à insérer des clauses-types dans d'autres accords conclus entre la Communauté européenne et les pays ou groupes de pays tiers concernés. Il convient également d'examiner les règles relatives à la réadmission entre Etats membres ». Ce sera le début des accords dits de « troisième génération », les accords communautaires, dont treize sont actuellement en vigueur, conclus avec le Sri-Lanka, l'Albanie, la région de Macao, la région de Hong Kong, la Russie, la Macédoine, le Monténégro, la Moldavie, la Serbie, la Bosnie, l'Ukraine, le Pakistan et la Géorgie. D'autres pays ont également été « choisis » pour négocier des accords communautaires : le Maroc, la Chine, la Turquie, l'Algérie, le Cap-Vert et la Biélorussie.

Qu'ils soient de première, de deuxième ou de troisième génération, ces accords se multiplient, notamment les accords bilatéraux (entre un Etat membre de l'UE et un pays tiers), jusqu'à ce qu'une « toile » soit tissée qui rattrape le migrant comme un piège qui ne lui laisse pas d'échappatoire, quelle que soit la région géographique : vers le continent africain, vers le continent asiatique, et même vers l'Amérique latine.

Les témoignages que nous présentons ici le démontrent. Ainsi, on peut lire que les Colombiens sont ceux qui ont fait l'objet du plus grand nombre d'expulsions dans le cadre

8. La communautarisation correspond au transfert d'un domaine relevant, dans le cadre de l'Union, de la méthode intergouvernementale à la méthode dite communautaire qui relève d'une logique d'intégration.

de « charters » (retours conjoints) pilotés par l'agence Frontex. On peut encore lire le témoignage de ce Pakistanais, demandeur d'asile, sans cesse renvoyé entre plusieurs pays de l'Union, voire vers des pays voisins comme l'Ukraine. Ce témoignage révèle bien cette nouvelle complexité de l'expulsion avec l'apparition de phénomènes d'expulsions en chaîne. L'Etat réadmet un étranger en vertu d'un accord de réadmission et devient à son tour un Etat d'expulsion invoquant d'autres accords de réadmission pour rejeter l'étranger vers un nouvel Etat qui pourrait encore, dans un mouvement sans fin, l'expulser à son tour. Et combien d'autres personnes n'ont pas eu la « chance » de pouvoir déposer et faire enregistrer leur demande d'asile avant d'être renvoyées vers des pays tiers, frontaliers ou non de l'Union, qui ne sont pas nécessairement leur pays de nationalité ?

Selon une évaluation des accords communautaires de réadmission présentée par la Commission européenne le 23 février 2011⁹, c'est vers l'Ukraine qu'il y a le plus de demandes et d'acceptations de réadmission (dans le cadre d'une procédure normale ou d'une procédure dite « accélérée » lorsque la personne qui fait l'objet de la demande de réadmission est appréhendée à la frontière terrestre). Les réadmissions vers cet Etat représenteraient de 50 à 80, voire 90 %, du nombre total de réadmissions depuis l'Europe. Pourtant, nombreux sont les rapports d'associations qui se succèdent pour dénoncer les mauvais traitements dont font l'objet les migrants et les demandeurs d'asile dans ce pays, notamment, pour ne citer que l'un des plus récents, le rapport de Human Rights Watch, rendu public le 16 décembre 2010¹⁰. Un des coauteurs de ce rapport, Bill Frelick, affirme ailleurs que « *Les Etats de l'UE renvoient les gens en Ukraine où ils subissent des exactions* ». Il écrit encore : « *Malgré un accord de réadmission et les fonds reçus de l'UE, l'Ukraine n'est apparemment pas disposée à respecter les droits des migrants et à protéger les réfugiés* »¹¹. Amnesty International

9. Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, *Evaluation des accords de réadmission conclus par l'Union européenne*, 23 février 2011, COM(2011) 76 final.

10. Human Rights Watch, « *Malmenés dans les régions frontalières : le traitement des demandeurs d'asile et des migrants en Ukraine* », 16 décembre 2010.

11. Human Rights Watch, « *Ukraine : des migrants et des demandeurs d'asile sont torturés et maltraités* ».

ne cesse pour sa part d'alerter l'opinion publique sur les nombreux renvois par l'Ukraine de personnes vers leur pays d'origine où elles risquent de subir des traitements inhumains ou dégradants, voire la mort. Le 18 mars 2011, la Cour européenne des droits de l'Homme a rendu, une nouvelle fois, une décision enjoignant les autorités ukrainiennes de ne pas expulser vers l'Afghanistan quatre personnes ayant cette nationalité qui ont vu rejeter leur demande d'asile, ce qui est très fréquent dans ce pays¹².

D'autres pays ayant également signé un accord de réadmission avec l'UE ne sont pas très regardants sur le respect des conventions internationales qu'ils ont signées et qu'ils sont censés respecter. C'est le cas de la Bosnie-Herzégovine où des migrants sont détenus indéfiniment sans savoir ce que sera leur sort dans le camp d'étrangers de Lukavica. Migreurop a ainsi pu recueillir le témoignage de quelques migrants enfermés pendant plus de huit mois pour certains dans ce camp. Aucune information sur la procédure relative à leur détention ne leur a été fournie et ils n'ont pu avoir aisément accès à un médecin et/ou à un interprète¹³.

Enfin, alors qu'il était de notoriété publique que la Libye ne réunissait pas les conditions minimales de respect des droits fondamentaux, les autorités de l'Union ont négocié un accord-cadre avec ce pays, qui comprend un volet de coopération sur les questions des migrants et réfugiés et qui comporte une clause de réadmission.

La préoccupation majeure des pays membres de l'Union et des instances européennes face aux événements du « printemps arabe » n'est pas, et de loin, la protection des ressortissants libyens et des personnes de pays tiers sollicitant une protection internationale. Il s'agit à tout prix d'éviter que ces personnes arrivent sur le sol européen, ou de faire en sorte qu'elles puissent être renvoyées au plus tôt. En témoigne l'accord signé début avril 2011 entre la Tunisie et l'Italie afin

de permettre à cette dernière de renvoyer les Tunisiens arrivés sur son territoire. De nombreuses associations avaient pourtant demandé, en raison de la situation exceptionnelle que traverse ce pays, un moratoire sur ces renvois et un accueil digne des valeurs dont se prévaut l'Europe dans ses discours¹⁴.

Cette politique n'est pas l'apanage des Etats membres de l'UE, elle est également pratiquée par des pays tiers. Ceux-ci, parfois à la demande de l'Union, ont en effet passé à leur tour de multiples accords avec d'autres pays tiers afin de pouvoir renvoyer les personnes ayant transité par leur territoire. En outre, même en dehors de tout accord de réadmission, les Etats se renvoient les migrants comme de véritables objets au mépris de toute règle (voir notamment le chapitre consacré aux renvois entre les pays du continent africain). Les migrants deviennent alors les instruments de politiques de pays tiers, autant comme main d'œuvre nécessaire pour leur économie que comme monnaie d'échange dans leurs politiques à l'égard de l'Union.

Bien sûr, les descriptions et les analyses de ces différentes notions et ces différents régimes ne disent rien sur la vie des personnes concernées, les circonstances dans lesquelles elles se sont trouvées en situation irrégulière selon les critères étroits établis par la loi, quels sont leurs souhaits, leurs rêves, leurs projets, leurs angoisses, leurs peurs. Paroles d'expulsés est là pour nous dire, avec d'autres mots - leurs propres mots -, cette réalité que nous voulons encore dénoncer aujourd'hui pour rejeter les expulsions.

12. Sur cette décision, lire notamment : Amnesty International, « *L'Ukraine doit respecter la décision de la Cour européenne* », 22 mars 2011, EUR 50/006/2011 <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR50/006/2011/fr>

13. Migreurop, « *Bosnie-Herzégovine : mauvais traitements et grève de la faim dans le camp d'étrangers de Lukavica* », Communiqué de presse, 24 janvier 2011.

14. GISTI, « *Appel : Urgence d'un moratoire sur les renvois vers la Tunisie, et d'un accueil digne des Tunisiens dans l'UE!* », 4 avril 2011, <http://www.gisti.org/spip.php?article2274>

CHAPITRE 1

DE LA CONTENTION DES FLUX MIGRATOIRES INTRA AFRICAINS : ENTRE INSTRUMENTALISATION ET COMPLAISANCE

La « gestion des flux migratoires » entre les continents africain et européen est largement dominée par l'approche sécuritaire des Européens. Cela se traduit notamment par l'exigence d'un renforcement des contrôles de plus en plus loin vers le Sud afin de rendre plus « efficace » la lutte contre l'immigration dite « clandestine » dans les pays de départ et de transit.

Ce faisant, l'Union européenne recule chaque fois plus loin ses frontières et transforme les pays du Sud en gendarmes à ses ordres, chargés de contenir les flux migratoires en sa direction, et ce, au prix de la violation systématique des droits fondamentaux des personnes en migration.

Alors que les flux migratoires à l'échelle mondiale sont avant tout intra africains¹⁵ (essentiellement des migrations circulaires de travail) et que les flux Sud/Nord sont très minoritaires (notamment du fait de politiques européennes ultra sécuritaires), les Etats du Sud, sous pression, acceptent de participer à ce processus global et généralisé de lutte contre l'immigration irrégulière. En échange de contreparties diverses, ils se réapproprient les législations restrictives en vigueur en Europe, au détriment de la sécurité juridique et de la protection de leurs ressortissants.

Cela se traduit notamment par un durcissement effectif des politiques migratoires des Etats nord-africains puis sahéliens, ainsi que

15. Le quart Nord-Ouest du continent africain est marqué par un très riche système migratoire : 7,5 millions de migrants recensés rien qu'en Afrique de l'Ouest en 2008.

par un phénomène de criminalisation des migrations « clandestines » – au point, parfois, de créer un « délit d'émigration illégale » (Maroc, Tunisie, Algérie¹⁶).

Dès lors, les entraves au principe de libre circulation régionale¹⁷ se multiplient, entraînant détentions et refoulements « informels » au mépris des droits fondamentaux, ainsi que des situations d'errance et de mise en orbite des migrants, qui ne peuvent plus ni avancer ni reculer.

Il en découle de récurrentes violations des droits des personnes en migration, qui s'expriment tant sur le plan physique (violences, tortures, conditions de détention et d'expulsion exécrables) que juridique (non respect de leur statut, voire absence de statut et donc de reconnaissance) ou encore psychologique (racisme et xénophobie, pression sociale).

Sur ce dernier point, il convient de saisir combien la décision de migrer correspond à la fois à un projet personnel mûri et à un in-

16. Maroc : Loi 02/03 du 11 novembre 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulières. Tunisie : Loi organique n° 2004/6 du 3 février 2004 modifiant et complétant la Loi n° 75-40 du 14 mai 1975 relative aux passeports et aux documents de voyage. Algérie : Loi n° 08-11 du 25 juin 2008 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie.

17. La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO – 1975), qui regroupe à ce jour quinze Etats, tout comme la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD - 1998), qui en réunit vingt-huit du Sénégal à la Somalie, prévoient le principe de libre circulation des personnes et des biens.

vestissement collectif, le plus souvent familial, pour assurer la réussite de celui qui part et, à terme, les retombées économiques positives pour sa communauté d'origine. Dans ce contexte où la mort physique est parfois préférable à la mort sociale, une forte pression pèse sur les épaules des candidats à l'émigration. Échouer dans son projet migratoire jette ainsi l'opprobre sur le migrant, qui préférera souvent errer dans la région d'exil plutôt que de choisir le « voyage de la honte » : rentrer les mains vides dans son pays d'origine.

Dès lors, il est manifeste que la pression européenne, dont les motivations sont déjà en soi plus que critiquables, génère une profonde déstabilisation du système migratoire régional, aussi bien à l'échelle individuelle (la mise en échec des projets migratoires et donc des modes de vie qui en dépendent dans une large mesure, l'extrême précarisation des migrants) qu'à l'échelle globale (les relations interétatiques en Afrique saharienne et sahélienne).

Plus largement, cette configuration constitue un sérieux obstacle à la stabilité et à la construction d'une politique régionale, pouvant entraîner à terme la déstabilisation géopolitique de tout le continent africain.

Les entraves à la mobilité s'opposent en effet non seulement aux relations commerciales très denses qui caractérisent l'ensemble de cet espace, mais représentent aussi potentiellement des sources de tension entre États, ainsi qu'une menace humanitaire dans la mesure où elles limitent les mouvements de populations confrontées à des situations de crise encore fréquentes dans la région.

Chasser d'Alger en camion avec la police, je suis revenu au Mali... avec le même chauffeur !

MALIEN, REFOULÉ D'ALGÉRIE VERS LE MALI EN NOVEMBRE 2006

« Né au Cameroun, j'étais détenteur d'un passeport malien en règle quand je me suis fait arrêter en novembre 2006 à Alger. J'ai alors fait l'objet d'une expulsion vers le Mali.

En Algérie, j'avais un travail : manœuvre sur les chantiers. Je vivais en couple au moment des faits, sans problème de santé.

Le jour de mon arrestation, j'étais à Alger ; j'attendais le bus à un arrêt quand une voiture banalisée s'est arrêtée ; un policier m'a demandé mes papiers et me dit :

- « Trop de visas dans ton passeport !
Qu'est-ce que tu fais ? »

- « Manœuvre ! »

- « Non, tu fais du trafic ! Sinon tu ne peux pas te payer l'avion. J'vais te refouler ! »

- « Pourquoi ? »

- Un autre répond : « son frère s'est fait arrêter par un black ! »

Ils gardent mon passeport et me font monter dans la voiture.

La garde à vue dure deux jours. S'ensuit un procès ; pas de téléphone, pas d'avocat, pas de médecin, personne ; je ne peux pas prévenir ma compagne. Je passe par l'hôpital où je vois un médecin qui me demande si je vais bien. Je suis ensuite conduit chez le procureur, puis en prison, dépouillé de tous mes effets personnels. Le procureur a dit : « clandestin, sans papiers ! ». J'ai protesté que les gendarmes avaient pris mon passeport. Le procureur a dit que si c'est la gendarmerie, il n'y avait rien à faire !

Je passe deux semaines et demi à la prison centrale d'El Harrach. Je vois un juge :

- « Tu as un avocat ? »

- « Non ! »

- « Comment tu vas faire ? »

- « Je sais parler ».

J'affirme avoir eu un passeport lors de l'arrestation ; j'en donne toutes les dates,

même celle du dernier visa. En vain, aucune vérification n'est réalisée. La délibération et le jugement concluent à 6 mois de prison avec sursis.

De retour à la centrale, je passe dix jours dans une grande cellule où nous sommes huit subsahariens et dormons par terre. On nous sert de la soupe, des pâtes. L'un d'entre nous, qui avait un peu d'argent, pouvait acheter tout ce qu'il voulait et signer des décharges.

S'il n'y a pas eu de formes directes de violence, les pressions étaient constantes et les déplacements se sont effectués sous haute sécurité : nous sommes menottés et reliés à des chaînes.

A Blida, la police fait un convoi, avec un fourgon pour nous, nous sommes huit. De leur côté, les Nigériens ne peuvent pas faire l'objet d'une expulsion puisqu'il n'y avait alors pas d'accord entre les deux Etats ; ils sont donc relâchés ou écopent d'une amende.

Nous restons deux jours à Médéa, dans le Haut Atlas, dans le froid du mois de novembre, dans une cellule avec une couverture et un matelas.

A Djelfa, le convoi est constitué d'un fourgon et d'une voiture VX ; nous sommes menottés à des chaînes.

A Laghouat, nous passons une nuit à même le sol et n'avons le plus souvent pas accès aux toilettes.

A Ghardaïa, nous attendons deux semaines que l'effectif de 25 personnes soit au complet pour remplir un mini bus. Deux femmes font partie du groupe. Nous récupérons nos biens.

A In Salah, nous passons un mois dans un entrepôt abandonné. Les policiers nous surveillent sans cesse tout autour de nous et en hauteur, arme à la main, tandis que des fils barbelés entourent la cour. Nous sommes détachés et enregistrons les biens qu'on veut garder. Parfois ils t'arnaquent, te disent que t'as fait une faute, qu'ils gardent ton portable, ou autre chose. Toi, tu les donnes, tu ne peux

pas faire autrement. Se sauver ? Pour aller où, dans le désert ? Qu'est-ce que tu vas faire sans papiers ? Dans l'entrepôt, ils nous disent de nous organiser, de choisir un chef qui fera les courses et l'intermédiaire, puis un sous-chef. Ça crée des tensions, des bagarres entre communautés. C'est la loi du plus fort ! T'as une boutique qui appartient au commissaire. Si tu veux quelque chose tu dois payer son prix. On a attendu qu'une centaine de personnes soient là. On est partis à quatre camions de 25 personnes chacun.

A Tamanrasset : la ration était jusque-là de deux pains par jour et une brique de lait pour six ! Parfois celui qui reçoit la brique la garde parce qu'on ne sait pas ce qui nous attend à Tin Zaouatine ; et puis de l'eau. On est restés deux jours, le temps de réviser les camions, disent les chauffeurs. Maintenant, t'as un pain et toujours une brique pour six.

A Tin Zaouatine : ils nous ont déversés à la douane. En arrivant dans la ville, les gendarmes ont suivi les camions. On n'a eu qu'à traverser un oued de sable et on était au Mali. Libres !

« Il faut être fort pour vivre tout cela ! ».
[S'en suit un lourd silence].

A l'arrivée au Mali, pas de policiers ; à cette époque les rebelles occupaient les gendarmes maliens ! Pas de prison, t'es libre. Chaque communauté (Sénégal, Mali, RDC, Cameroun, Niger) a construit des maisons d'accueil. Des types arrivent en même temps que toi et crient « Mali ! », « Cameroun ! », « Nigéria ! », etc. Et tu rejoins ta communauté. Tu te fais enregistrer par un de la communauté, tu donnes 200 dinars algériens ; c'est comme une cotisation. Si t'as pas ? Ça fait rien. Y'en a qui donnent plus. C'est l'entraide. Tu te laves, tu dors une heure. Puis aussitôt t'as des Touaregs qui viennent te proposer de remonter ou de descendre. 2 500 dinars algériens pour aller à Tamanrasset, 1 000 pour aller à Kidal, près de Gao. Les refoulements se font tous les 15 jours. Si tu rates le camion ou la voiture qui remonte (c'est le même chauffeur que celui qui t'a descendu avec la police !), tu dois attendre quinze jours. J'avais pas d'argent, j'ai attendu d'en recevoir. C'est par un imam qui a une cabine téléphonique et un compte qui assure les transactions ; mes amis en Algérie ont envoyé 5 000, il a gardé 500. Pendant quinze jours, tu vois de tout. »

J'ai vu deux types, fous, vraiment pas bien. [Le témoin n'en dira pas plus sur ce qu'il a vu, visiblement choqué par le souvenir]. Je fais des travaux de maçonnerie vraiment durs, payés 200 dinars algériens (2 euros) la journée pour manger. Il n'y a pas le choix, et c'est toujours mieux que de rester sans rien faire. Quant aux femmes, elles sont contraintes à la prostitution.

Je n'ai pas vu de juge ou d'avocat. Non, bien sûr, plus rien, sauf si on descend à Kidal. Là, on est reçu par la police, qui fait un laissez-passer aux Camerounais moyennant 10 000 FCFA, ou une montre, un portable. Et s'il n'y a vraiment rien à monnayer... elle le donne !

J'ai pu récupérer des effets personnels et des biens en Algérie car ma compagne en Algérie vivait chez moi et me les a fait parvenir.

Aujourd'hui, je suis de retour à Alger, avec un nouveau passeport. Je travaille comme manoeuvre, je construis une petite maison au pays avec les économies que je fais. Je pense au retour, à mes deux enfants au pays.

Tu sais, nous les « Blacks », on doit reconnaître que ce qui nous arrive est un peu normal. Si t'as des faux papiers, tu ne peux rien dire ! La vie de l'aventure, ça doit nous rendre forts ! Nous vivons sous une fausse identité. Le problème, c'est les conventions avec le Mali. Les Nigériens ont moins de problèmes. On ne peut pas les refouler. Avant, les Nigériens allaient côté Niger. Et avec eux toutes sortes de nationalités. Les nouvelles conventions font qu'on nous refoule tous au Mali où c'est dangereux avec les mafias.

Si j'avais eu un passeport camerounais, j'aurais pu m'enregistrer au consulat ; j'aurais peut-être eu plus de chance, car on arrête moins facilement quelqu'un qui y est inscrit. Si t'as la chance de pouvoir prouver que t'es Camerounais, tu peux être relâché pour éviter les problèmes diplomatiques. Ou alors il faut qu'ils te payent le voyage jusqu'au Cameroun, en avion peut-être. Ils ne peuvent pas ; ils préfèrent te relâcher. Si les accords de réadmission changent, on sera tous envoyés au Mali, dans le désert. Il faut y penser ».

Handicapé et plusieurs fois expulsé : « j'ai l'habitude maintenant »

MALIEN, REFOULÉ D'ALGÉRIE VERS LE MALI

« Je suis handicapé moteur, je marche avec une béquille. Je vis en Algérie depuis quatre ans et j'ai déjà été expulsé plusieurs fois. J'ai un passeport malien en règle.

Ma femme est décédée il y a un an à Alger à l'hôpital El Kettar; elle avait elle aussi un passeport malien. Elle est enterrée au cimetière El Alia à El Harrach, dans la banlieue d'Alger.

Je n'avais pas de travail; je vivais de travaux dans les chantiers.

Au moment de l'arrestation, j'étais à Oran, sortant de l'hôtel où je logeais pour acheter une pizza et n'avais pas mon passeport sur moi. Sur le trottoir devant l'hôtel, quatre hommes en civil se sont jetés sur moi, me plaquant au sol en me disant: « Police, ne bouge pas ». J'ai demandé à voir les cartes, ce qu'ils ont fait. Ils ont très vite été rejoints par quatre autres policiers en civil. L'arrestation a été musclée. Les policiers ont refusé de m'accompagner à l'hôtel afin que je récupère mon passeport et le leur montre.

J'ai été placé en garde à vue au commissariat du quartier avant d'être transféré au commissariat central. Je n'étais pas seul dans le fourgon. Lors de ce déplacement, le fourgon a eu un accident, en entrant en collision avec un semi-remorque. Je n'ai rien eu, mais l'un de mes compagnons a été gravement blessé.

Pendant la garde à vue qui a duré cinq jours, je n'ai eu droit ni à un coup de téléphone, ni à un avocat, ni à un médecin. Je n'ai eu aucun lien avec l'extérieur et n'ai eu accès à aucune information. Tout se passe en arabe, langue que je ne comprends pas.

Après mon passage devant le procureur, je suis placé en détention pendant 95 jours pour le motif de « défaut de papiers ». Un mandat de dépôt a été fait. Tout s'est encore passé en arabe, mais cette fois avec un traducteur. Dans l'impossibilité de passer un coup de téléphone, je n'ai pas pu prévenir mon consulat. J'ai eu un avocat commis d'office, auquel je n'ai pas pu parler et qui se contentait de traduire.

Pendant l'expulsion, j'ai subi des violences physiques et verbales de la part de la gendarmerie - ou de la police, je ne sais pas - et des convoyeurs. Il y a eu également de l'intimidation de la part des convoyeurs lourdement armés.

Je n'ai pas compté les policiers, mais ils étaient nombreux dans l'escorte et dans le bus puis dans le camion. Ils étaient suffisamment nombreux pour que je me dise: « S'échapper? Tu sais, avec la police algérienne, mieux vaut ne pas essayer... ». [Silence].

Après 95 jours passés en détention, la première étape du retour, à bord d'un minibus sous escorte, rallie Oran à In Salah. Une vingtaine de ressortissants d'Afrique subsaharienne sont à bord du bus, parmi lesquels cinq femmes dont une enceinte de six mois; les femmes n'ont droit à aucun traitement de faveur. Nous rejoignons ensuite Tamanrasset en camion. Là, les hommes sont entassés dans une même cellule, les femmes dans une autre juste en face. Toujours en camion, je suis conduit avec les autres jusqu'à Tin Zaouatine, à la frontière avec le Mali.

Pendant tout le voyage, long d'un mois, j'ai reçu pour seule nourriture du pain et du lait.

A la frontière, j'ai dû traverser sous la menace des armes. J'appelle cette zone « la zone tampon ». Elle est pleine de barbelés. C'est la « gendarmerie malienne », des hommes en tenue et armés, qui m'y accueillent. Là, j'étais libre. De l'autre côté, de grandes bâtisses nous attendent, où je vais loger trois jours, le temps de trouver une voiture (qui attend cette clientèle) et que celle-ci se remplisse moyennant 3 000 dinars algériens pour aller à Tamanrasset.

Je ne suis pas victime de troubles psychologiques/physiques suite à l'expulsion. Non, j'ai l'habitude maintenant. Quelques jours d'angoisse tout au long du trajet, de l'arrestation à la frontière malienne, car on ne sait jamais ce qu'ils vont faire de nous; après ça va, je récupère bien.

A l'arrivée, au Mali, des policiers du pays sont là, en tenue de service. On ne m'a pas placé en prison, mais dans une baraque où les Touaregs viennent nous proposer de remonter en Algérie. A mon arrivée, je n'ai vu ni juge ni avocat ni association. J'ai n'ai pas récupéré mes effets personnels et mes biens qui étaient en Algérie. J'ai tout perdu à Oran même mon passeport ; j'ai dû en faire refaire un à mon ambassade.

Je suis actuellement au chômage. J'ai mis du temps avant d'avoir un nouveau passeport, et je me méfie de plus en plus de tout le monde.

C'est une expulsion arbitraire, illégale. J'avais le droit à un certain temps pour présenter mes papiers.

Tout expulsé devrait pouvoir récupérer ses biens et son argent pendant l'expulsion afin de pouvoir se nourrir, se vêtir, etc.. Vous devriez aller à la frontière, vous verriez toutes les tombes qui s'accumulent. Cette fois-ci, nous avons eu de la chance. J'ai déjà vu mourir des compagnons d'expulsion. Il y a plus de 1 500 tombes là-bas. Les conditions de vie sont plus que précaires. Des passeurs en profitent. Certains disent que les femmes ont toujours de l'argent sur elles et que les policiers devraient leur demander de l'argent. Ils gagnent une commission ; les femmes ne peuvent pas se défendre. La Croix-Rouge malienne aide ; elle donne de la nourriture ; mais il faut faire trois kilomètres pour aller là ou elle se trouve. Certains n'ont pas la force. Oui, allez-y avant de voter les lois d'expulsion ».



Tinzaouaten, ville désertique de frontière où des centaines de migrants sont refoulés de l'Algérie vers le Mali

« A chaque refoulement je perds toutes mes économies »

MALIEN, REFOULÉ D'ALGÉRIE VERS LE MALI LE 5 JANVIER 2008

« Je suis à la recherche d'un travail. J'avais un titre de séjour en Algérie au moment de l'arrestation, un passeport malien.

Les conditions d'arrestation ont été très mauvaises : violence physique, torture des policiers, bastonnades, insultes de toutes sortes, racisme. J'ai été placé en garde à vue, où j'ai eu droit à la visite d'un médecin, mais pas à celle d'un avocat. Je n'ai pas pu utiliser de téléphone pour communiquer avec ma famille. Une fois placé en rétention, je n'ai eu accès qu'à un médecin, rien de plus.

Certains des étrangers dans ce pays ont perdu la vie pendant l'expulsion, et d'autres à cause des tortures faites par des policiers violents à leur égard, d'autres encore qui ont reçu une balle tirée à bout portant lors de notre transfert. Ils ont été reconduits à la frontière de leur pays d'origine, ou enterrés dans le désert pendant le transfert. Il y a eu des violences physiques et verbales de la part des policiers (six policiers présents) et des autorités : insultes, tortures psychologiques, violences physiques sur des personnes et parfois sans fondement, causant des blessures mortelles sans qu'on soit conduit vers les centres d'urgence.

Le policier t'arrête dans la rue, il te dit que c'est juste un contrôle de routine. Il te conduit dans un commissariat et là, il disparaît et tout s'enchaîne.

Le 5 janvier 2008, j'ai été victime d'une expulsion et reconduit jusqu'à la frontière du Mali. Lors de votre arrestation depuis le commissariat, vous êtes transféré par voiture jusqu'au commissariat central dans le centre-ville d'Alger ; vous êtes dépouillé de vos objets : portables, argent, papiers, etc. Vous êtes mis dans une cellule collective dans des conditions d'insalubrité totale, exposé à des maladies contagieuses. Pas d'eau, pas de nourriture, pas de secours. En cas de nécessité, des policiers vous gardent, les toilettes sont extrêmement sales, avec des déchets partout sur les murs de la cellule, des crachats partout, des ordures non ramassées. La vie humaine est exposée à des maladies. Au troisième ou cinquième jour du transfert, vous êtes mis dans un car de voyage en commun et conduit par des policiers armés jusqu'aux dents à la deuxième

ville, Blida. Ensuite, vous êtes mis en détention de transfert, trois ou quatre jours sans manger, seulement un morceau de pain qui est remis dans la matinée jusqu'à la tombée de la nuit. Il n'est pas possible de faire de réclamation pour une personne malade ; vous pouvez seulement donner de l'argent pour vous faire faire des commissions à l'extérieur ; si vous n'avez pas d'argent, vous n'aurez pas de commissions. Vous êtes acheminé dans des cars jusqu'à la frontière du Mali, il faut plus d'un mois de voyage pour arriver à destination. Nous traversons le désert en voiture, sans eau ni nourriture, exposés à la mort. Il y aura eu huit commissariats avant d'arriver à cette frontière. On donne un sachet de lait à 25 dinars algériens pour cinq personnes (il paraît que maintenant c'est pour sept personnes).

Depuis mon expulsion jusqu'à ce jour, j'ai des troubles psychologiques et physiques. Mon expulsion m'a fait arrêter un traitement médical.

J'ai enterré un de mes compatriotes pendant le voyage. Quand tu es enfermé, il y a une chose que tu n'as pas le droit de faire : demander quand tu vas partir ; sinon ils te bastonnent sur les articulations. J'en ai vu s'acharner sur un type jusqu'à ce qu'il faille qu'on le porte dans le camion...

Je n'ai pas été expulsé chez moi. Je ne suis pas mis en prison, il n'y a pas d'association à l'arrivée ; je me suis retrouvé chez moi grâce aux autorités. J'ai été accueilli par tous les membres de ma famille à mon arrivée. Jamais on ne retrouve les objets qu'on a laissés lors de l'arrestation.

Ma situation actuelle est très médiocre et délicate. Je n'ai aucune activité faute de moyens financiers, mais j'ai des projets à réaliser dans le futur.

A chaque refoulement je perds toutes mes économies et dois repartir de rien. Je perds aussi mon travail – des contrats sur des chantiers qui peuvent me rapporter des sommes appréciables. C'est cela qui me décourage le plus.

Je garde un très mauvais souvenir de ce pays ».

Livrés aux miliciens ou aux policiers : « Ce sont les noirs qui reçoivent le plus de coups »

MALIEN, ÂGÉ DE 30 ANS, EXPULSÉ DE LIBYE PAR CHARTER LE 3 MAI 2010

« J'ai quitté Bamako pour Sikasso, toujours au Mali, puis Ouagadougou au Burkina Faso et Niamey au Niger. Le dernier village entre la Libye et le Niger est Droukou. Deux jours plus tard, nous sommes montés dans un 4x4 à travers le grand Sahara. Le chauffeur nous a livrés aux rebelles tchadiens qui nous ont fouillés pour prendre nos biens et notre argent. Nous avons ensuite pris la route pour la Libye pendant environ douze jours. Le 13^{ème} jour, nous sommes tombés sans eau et sans nourriture. Nous sommes arrivés dans la nuit en Libye.

J'ai été arrêté à Gatroune, village frontalier avec le Tchad. Après trois jours, les policiers sont arrivés et ont entouré notre foyer. On nous a tirés de force du foyer; il faisait froid et on nous a ligotés et frappés avec des bâtons. J'avais amené sept pantalons et sept chemises pour me protéger contre le froid mais il n'y avait rien à faire.

Parmi les personnes arrêtées, on recrutait des cuisiniers, qui étaient emprisonnés aussi; ils te donnaient de la nourriture à travers une petite fenêtre.

La nuit, vers deux ou trois heures du matin, les policiers viennent nous réveiller pour contrôler et s'ils voient que des personnes ne dorment pas, ils les punissent en les faisant grimper sur un mur et en les obligeant à rester debout. Les policiers viennent aussi te réveiller en marchant sur toi et si tu te réveilles ou que tu bouges, ils te frappent en disant que le pouvoir, c'est eux.

Pour le petit déjeuner, on vous fait rentrer par une petite porte et ensuite on doit ressortir par la même petite porte, à 400 ou 500 personnes, et on doit se presser parce qu'ils tapent les gens comme des animaux, mais du coup, on se blesse entre nous. On nous demande si on a des téléphones à vendre. Si tu dis oui, si tu lèves juste le petit doigt ils te le retirent par la force. Ils refusent de te soigner même si tu vas mourir. On trie ceux qui ont la peau blanche ou claire et ceux qui ont la peau noire; ce sont les Noirs qui reçoivent le plus de coups. On te frappe sur

la paume des pieds jusqu'à ce que le sang gicle, comme ça tu ne peux plus marcher. Ils te poussent alors à coups de pied.

J'ai vu six personnes perdre la tête à cause des tortures. Ils ont retiré 1 000 dinars à une de ces personnes; elle a eu une crise de folie. Ils nous mettent dans des fourgonnettes remplies à craquer, puis ils poussent la porte en écrasant les gens pour fermer le véhicule ».

Filmé par la TV Libyenne avec des habits neufs « pour montrer aux Européens »

MALIEN, ÂGÉ DE 41 ANS, EXPULSÉ DE LIBYE PAR CHARTER LE 3 MAI 2010

« J'ai quitté le Mali en novembre 2008. Mon projet était d'arriver jusqu'en Italie. J'ai passé un mois en Algérie où je travaillais dans les jardins avant d'arriver en Libye. Je suis arrivé en Libye fin décembre 2009. J'habitais dans la ville de Benghazi et je travaillais comme journalier. Je suis marié et j'ai cinq enfants. J'envoyais de l'argent, environ 50 000 FCFA par mois, à ma famille.

Brusquement, un jour, le 11 février 2010, aux environs de 23 heures, la police est entrée dans notre foyer. Nous étions au nombre de 37, pour la majorité des Maliens, mais il y avait également quelques Ivoiriens qui partageaient le foyer avec nous. Ce soir là, j'étais en culotte, et on m'a pris comme ça. Mon passeport, mon téléphone portable et mon argent (3 600 dinars) sont restés dans le foyer. Ils m'ont pris comme ça, j'ai eu juste le temps de prendre un tee-shirt.

On a fait 13 jours de prison à Benghazi. On nous servait deux repas par jour.

Puis on nous a emmenés à Tripoli. De Benghazi à Tripoli, il y a 1 000 kilomètres. On était 207 personnes dans le transfert, transportées dans un container. Là-bas, on a fait huit jours en prison. A tout moment, on venait nous frapper, on nous frappait sous les pieds et dans les mains. Ils nous frappent sans raison : « Allez mange ! », et ils nous frappent ; « Revenez ! », et ils nous frappent encore. Certains sont devenus fous.

De Tripoli, on nous a emmenés à Sabha qui est à 1 200 kilomètres de Tripoli. Là, on a fait 46 jours de prison. Cette prison est encore pire que les deux autres que j'ai faites. A Sabha, on nous a frappés encore. Dans la cellule, nous étions 180 personnes.

Après, on nous a emmenés à Barak. Là, cette prison, c'est vraiment la punition. A Barak, on ne frappe pas mais on ne donne pas à manger : le repas c'est une fois par jour comme l'eau. On nous sert ça vers 23 h 30. Durant tout le temps que j'ai fait à Barak, je ne me suis pas lavé. Personne ne pouvait se laver. On était 1 600 personnes, toutes étran-

gères. J'ai vu des femmes avec des enfants et des femmes enceintes. La prison est divisée en départements, on nous met dans des cellules par nationalité. On était 361 Maliens. Les Nigériens, on les renvoie tous les 15 jours par camion, on les jette à la frontière. Il y a aussi des Nigériennes. Nous étions 130 dans la cellule. Il faisait très chaud, 45 degrés. Il y avait un WC, mais il se bouche et après il y a de l'urine partout, on en a jusqu'aux chevilles.

Depuis notre arrestation et jusqu'à notre expulsion, on n'a pas eu affaire à la justice, on était toujours entre les mains de la police. Une fois, une association européenne est venue dans la prison de Sabha, les gardiens de la police ont fait sortir quelques prisonniers de leur cellule, mais avec la police qui était là on n'a rien pu dire.

A la prison, je n'avais aucun papier. Le haut consul des Maliens de l'Extérieur a fait le lien entre nous et l'ambassade pour que l'on ait un laissez-passer, un papier qui indique qu'on est bien Malien, ce qui nous a permis de pouvoir quitter la Libye.

Avant-hier, le 2 mai, la veille de notre expulsion, on nous a remis des vêtements, des habits neufs et la télévision libyenne est venue nous filmer. Et après nous avoir filmés avec les nouveaux habits, on nous les a arrachés. Ils nous ont dit que c'était pour montrer aux Européens que les migrants sont bien traités en Libye. Nous autres qui n'avons pas de familles en Libye, on n'avait pas d'autres habits que ceux de notre arrestation.

A 19 heures, la police de la prison nous a informés que c'était le départ des Maliens. Moi j'ai eu de la chance, je suis parti mais d'autres sont restés qui avaient déjà fait 5 mois de prison avant mon arrivée. La police libyenne n'est pas très bien organisée et ils ne sont pas très instruits, ils n'arrivent même pas à lire nos noms, donc ils prennent les dossiers comme ça.

On nous a alors donné un morceau de savon à chacun pour se laver. C'est la seule fois où j'ai pu me laver. Il y avait deux douches

pour 150 personnes. Cette nuit-là, les douches ont marché toute la nuit. Certains n'ont pu se laver qu'à 5 heures du matin. On n'a pas dormi tellement, on était contents de partir. Pour certains refoulements tu peux être triste, mais le refoulement de Libye c'est la fête malgré tout ce qu'on a perdu.

Le matin, le 3 mai, à 11 heures, on nous a emmenés à l'aéroport dans un container, le même qui nous transportait de Tripoli à Sabha. Le container, c'est une grande boîte en fer, tout est fermé avec un peu de grillage; il y avait 150 personnes. On a fait sept kilomètres pour arriver à l'aéroport. A 11 h 10 GTM,

on a décollé. On est arrivés à 149 Maliens à Bamako, mais au début on était 150. Il y avait un malade, il était très très malade, c'était par manque de soins et il n'a pas pu prendre l'avion.

Atterrissage à Bamako à 14 h 13. La gendarmerie, la police et la protection civile étaient là. A l'aéroport, il n'y avait pas les hauts cadres maliens, et peu de journalistes. Après on est arrivés dans la cour de la protection civile où on a rencontré l'Association malienne des expulsés (AME) ».



22 ans, en quête d'un avenir et... des mois dans les prisons libyennes

MALIEN, ÂGÉ DE 22 ANS, EXPULSÉ DE LIBYE PAR CHARTER LE 3 MAI 2010

« Je suis arrivé en Libye en septembre 2009. Je suis entré par la frontière du Niger, à Gatroune. J'ai passé un mois là-bas, je travaillais dans la maison de celui qui m'avait fait passer. Quelqu'un nous a contactés pour nous dire qu'on recherchait quatre travailleurs à Mourzouk pour le travail de jardin. On est partis, trois Maliens et un Guinéen. Le travail là-bas c'était très dur, en fait ce n'était pas vraiment du travail de jardin, c'était dans un désert, il fallait ramasser les cailloux et faire des tas. On a fait ça pendant deux mois, et puis j'ai eu un accident: j'étais avec le patron dans le Toyota pour aller nourrir les animaux. J'étais à l'arrière, et le patron roulait à pleine vitesse. J'ai basculé et je suis tombé. Le patron m'a emmené en ville pour que je sois hospitalisé. Les radios ont montré que j'avais une fracture à l'épaule. Le patron a acheté les médicaments, ça a duré un mois. Je ne pouvais plus travailler à cause de ma fracture. J'ai voulu partir à Tripoli.

Pour voyager sans papiers, c'est très difficile, tu es obligé de frauder. Si on te prend, on va t'emmener en prison, c'est très risqué. On m'a emmené à Sabha où je suis resté une semaine. On m'a dit qu'un autre passeur libyen pourrait m'emmener jusqu'à Tripoli pour 120 dinars. Il nous a déposés à 50 kilomètres de Tripoli, disant qu'on pourrait entrer en ville sans problème si on avait les passeports. Le mien était perdu. J'ai rencontré un Ghanéen, un maçon, qui allait contacter quelqu'un qui me ferait entrer en ville pour 80 dinars. Nous étions deux passagers, un Guinéen et moi. Le chauffeur nous a emmenés plus loin que la ville, en plein désert. Il nous a fait entrer sous un pont, il a garé le véhicule et a sorti un couteau. Il m'a enfermé dans le coffre et l'autre est resté dans le véhicule. On a cru que c'était pour éviter les policiers, qu'il faisait ça pour nous protéger. En fait c'était un bandit, il a réclamé l'argent. Il a menacé de nous tuer, il nous a fouillés, il a pris tout notre argent, et tout ce qu'on avait. Il nous a dit de rester sur place pendant qu'il allait voir si les policiers étaient là. Finalement, il n'est plus revenu, il était parti avec nos sacs, on n'avait plus rien.

On ne savait pas dans quelle direction aller, ni d'où l'on venait. On a commencé à marcher, on demandait aux gens de s'arrêter mais ils devaient nous prendre pour des bandits. A un moment donné, un vieux s'est arrêté. On lui a expliqué ce qui nous était arrivé, on lui a demandé de nous ramener à l'autre ville, d'où on était partis. On ne savait pas où trouver le Ghanéen qui nous avait trouvé ce chauffeur-bandit, on n'arrivait pas à le joindre au téléphone. Le vieux était fatigué de nous conduire. Il a demandé 10 dinars chacun mais on n'avait rien. Il est parti avec le téléphone de mon ami. On a trouvé un autre Ghanéen en ville, on lui a expliqué notre problème. Lui, il connaissait le gars, il nous a emmenés là-bas. Ils ont trouvé une nouvelle solution, plus sûre, pour 100 dinars chacun. Ils ont payé pour nous.

On est arrivés au centre ville de Tripoli, à Madina. On a appelé les différentes personnes qu'on connaissait, et on est allés dans leur quartier à Hassan Coubri. On a retrouvé nos amis, ils nous ont emmenés dans leur foyer mais il n'y avait pas de place. On nous a proposé de louer une chambre un peu plus loin. Nos amis ont payé l'avance pour la location 100 dinars par mois, ça fait quelque chose comme 35 000 FCFA. On est restés là-bas un mois et demi, et les policiers m'ont arrêté.

C'était le 4 janvier 2010. J'étais dans la rue quand je les ai croisés, il n'y avait pas moyen de s'échapper. Il y a un endroit où tu viens avec tes outils de travail et tu attends que les patrons viennent te chercher pour la journée ou pour un contrat plus long. C'est là que les policiers sont venus. Ils ont tiré des coups de rafale pour se signaler. Ils nous ont mis dans leur véhicule et nous ont fait croire qu'on allait travailler. Ils nous bastonnaient. Ils ont pris le téléphone que j'avais acheté ; quand je l'ai réclamé, ils m'ont bastonné. En fait, quand tu as un bon patron, si tu l'appelles, il intervient pour te faire libérer. J'ai demandé à appeler mon patron mais ils ont refusé. On est restés quelques heures au commissariat et puis on nous a transférés dans une prison à Tripoli.

Arrivés dans la cour, ils nous ont déshabillés et fouillés. Ils ont interdit de faire entrer les téléphones dans la prison, ils ont dit qu'ils les mettaient de côté pour nous les rendre à notre départ. Ils nous ont prévenus que s'ils nous surprenaient avec un téléphone, ça allait faire mal. On a passé une semaine là-bas.

Et puis on nous a envoyés à Sabha. Le rapatriement des Maliens se fait depuis cette région. Il y a quatre nationalités à Sabha : Mali, Ghana, Nigeria, Niger. C'est une grande prison. J'ai passé plusieurs mois là-bas. C'était très difficile, on nous traite de manière brutale.

Le repas était mauvais pour nos estomacs. Par exemple, on avait du riz non cuit, juste réchauffé dans l'eau chaude.

Chaque matin, ils font sortir tout le monde, ils les regroupent par pays, et ils les comptent. Ils nous comptent chaque matin et chaque soir.

Le petit déjeuner c'est du café froid avec un peu de lait en poudre, il n'y a pas de sucre, et puis on a un morceau de pain chacun. On est en file et on vient un à un chercher le déjeuner.

Après ça on rentre, et c'est là que c'est grave : ils effrayent les gens, ils nous brutalisent, ils prennent des bâtons et nous disent de courir. Certains tombent à terre, d'autres leur marchent dessus, ils nous mettent des coups.

Les douches, c'est mal équipé : on est peut-être 100 personnes dans une salle et il y a 3 douches, alors on s'aligne et on va les uns après les autres.

Il fait très chaud.

Les matelas sont très sales. Il y a des poux qui nous piquent et qui viennent sur les habits.

Il y a aussi des femmes, des Nigériennes et des Ghanéennes. Quand les hommes ont fini le petit déjeuner, c'est là qu'ils laissent les femmes sortir. Certaines sont enceintes, d'autres allaitent leurs enfants, il y a des jeunes, des vieilles, de tous les âges. Les policiers les violent. En Libye, c'est difficile, même pour les policiers, ils ne sont pas mariés. La nuit, ils font sortir les femmes pour les emmener avec eux, c'est comme ça qu'elles tombent enceintes. Certaines ont passé plus de huit mois.

Si tu tombes malade, c'est ça qui est plus grave. Tu n'auras pas de traitement, tu n'arri-

ves plus à manger ce qu'ils nous donnent. Il y a eu cinq morts pendant que j'étais là-bas : deux Nigériens, deux Ghanéens, et un Malien tout dernièrement. Ils sont presque morts de faim en fait. Avant que le chef décide de te laisser sortir pour que tu te soignes, c'est déjà trop tard.

Les Ghanéens et les Nigériens étaient plus nombreux que les Maliens : pour les hommes, ils étaient jusque 329 alors que nous, on était 210.

On avait tous envie de rentrer au pays. Les Ghanéens ont cassé les grillages et 50 d'entre eux se sont échappés. Le matin, les policiers sont venus. Ils n'ont même pas cherché à savoir qui c'était ; ils ont pris les bâtons, ils ont commencé à bastonner les gens, à prendre leur argent, à saccager tout le monde. Ils nous ont brutalisés d'une manière très grave. Ce jour-là, on n'a pas mangé.

Un jour, les policiers sont arrivés à 3 heures du matin, ils ont réveillé tout le monde, ils nous versaient de l'eau dessus, ils nous marchaient dessus, ils nous ont frappés, et puis ils sont ressortis.

Tous les mois, on nous annonçait qu'on serait rapatriés le mois prochain. Un jour, les consulats de chaque pays sont venus à la prison. Ils prenaient les passeports, sinon ils te prenaient en photo pour le laissez-passer. Le 1^{er} mai, on nous a dit que les Maliens seraient rapatriés le 3. Comme ils nous annoncent ça tous les mois, on n'y croyait pas au début. Le soir, ils ont fait sortir tous les Maliens dans la cour. On nous a dit que tous ceux qui avaient laissé leur téléphone ou leur argent à l'entrée allaient récupérer leurs biens. Mais ils ne voulaient pas donner des dinars, ils ont donné l'équivalent en dollars. Ils ont fait les transactions, ça a duré jusque minuit. On a dormi, et puis le matin ils ont fait sortir ceux qui avaient reçu leurs papiers : ils ont appelé ceux qui ont un passeport et ceux qui ont un laissez-passer. Pour certains, les papiers n'étaient pas encore prêts, ils sont restés. On a fait sortir nos bagages. On était plus de 200 personnes à avoir reçu nos papiers. C'est les 150 premiers seulement qui ont pu partir pour l'aéroport, les autres sont restés. Il y avait un Malien gravement malade parmi nous, il ne pouvait même pas tenir debout. A l'aéroport, ils ont fait encore des contrôles des papiers, puis ils ont fait amener le malade. Ils nous ont alignés devant l'avion pour encore nous fouiller : les

bagues, colliers, briquets, ceintures ne pouvaient pas entrer dans l'avion. Et puis le chef des policiers a ordonné que le malade fasse demi-tour. S'il arrivait dans cet état à Bamako, ça allait faire des histoires, on allait en parler, il était tellement amaigri. On l'a porté pour le faire sortir. L'avion a décollé et on est arrivés à Bamako.

On a trouvé des policiers et des gendarmes qui nous attendaient, ils nous ont dirigés vers le salon d'honneur, et puis c'est la protection civile qui nous a emmenés depuis l'aéroport. Là-bas, c'est l'AME qui est venue chercher une vingtaine de personnes. Je n'étais pas parmi ces vingt là. On a passé la nuit là-bas, on nous a apporté le repas, et puis on a dormi. Le lendemain on a commencé à revendiquer nos droits puisqu'on nous avait dit que l'Union européenne paierait pour les rapatriés. On nous a proposé de rejoindre les vingt qui avaient dormi à l'association pour nous entendre tous ensemble et revendiquer nos droits. Ce jour-là, le mardi, on n'a rien mangé, ni le matin, ni l'après-midi.

J'ai demandé à rencontrer un médecin, on est partis au centre de santé avec d'autres. J'ai déjà reçu mes médicaments. C'est pour traiter les maux de ventre, et puis le mal à la tête ; je dois reprendre des forces.

Je suis étudiant, j'ai fait un BTS en comptabilité gestion, en Guinée (ma maman est guinéenne). Je n'ai pas trouvé de travail, alors j'étais parti à l'aventure, chercher un peu d'argent pour pouvoir construire ici. Tu vas à l'école pendant vingt ans, et tu n'as pas de moyens et tes parents non plus. Alors quand tu vois les autres qui sont partis à l'aventure, et qu'ils construisent un étage, ils ont une voiture, tout, et bien tu te dis que tu devrais partir à l'aventure toi aussi.

Maintenant, je regrette d'être parti d'ici, parce que j'ai vécu beaucoup de choses très difficiles. Je remercie Dieu, je suis rentré en vie. Mais je n'ai rien, et mes parents n'ont rien, ça va être très difficile. Même pour les rejoindre, je ne sais pas comment faire, je n'ai même pas l'argent pour les prévenir que je suis de retour ».



En guise de protection internationale : l'enfermement, dans un camp puis hors du camp à ciel ouvert

SOMALIEN

« J'ai fui la Somalie en 2008. En traversant le Soudan, je suis arrivé à la frontière sud de la Libye. La traversée du désert du Sahara a été très dure. Nous étions 125, trois d'entre nous sont morts de faim et de fatigue.

Nous avons réussi à arriver enfin à Kufra [Libye]. De là, en payant, nous avons pu rejoindre Tripoli. Nous voulions quitter la Libye, aller en Europe et y demander une protection internationale.

A l'été 2009, nous sommes partis des côtes libyennes. C'était le mois d'août 2009. Nous sommes partis dans un petit bateau qui était très chargé, parce que nous étions 85 à bord. Notre voyage a duré plus que prévu. Au bout d'une journée de traversée nous n'avions déjà plus rien à manger. Nous étions très fatigués. Lorsqu'on s'approchait de l'île de Malte, notre bateau a eu un accident. Quatre d'entre nous sont morts. Parmi eux, il y avait un ami à moi, il ne savait pas nager; j'ai essayé de l'aider, mais c'était très dur. A bord il y avait des femmes enceintes.

Peu après nous avons vu un bateau italien s'approcher. Nous avons cru que nous étions enfin sauvés. Mais le bateau italien nous a ramenés en Libye.

Une fois en Libye nous avons été enfermés dans le camp à la périphérie de Tripoli. Nous avons été enfermés pendant neuf mois. Pendant tous ces mois nous n'avons vu personne dans le camp. Nous étions fatigués et exaspérés. A bout de neuf mois nous avons été libérés. Nous nous trouvons maintenant à Benghazi. Nous avons peur, nous ne sortons pas. La population croit que nous sommes des mercenaires, et nous sommes en danger. Nous n'osons pas sortir de chez nous.

Il nous a été proposé d'aller en Egypte, mais nous avons refusé. Nous voulons enfin pouvoir demander la protection internationale dont nous avons besoin. Mais ici à Benghazi, il n'y a aucun organisme international.

Nous refusons d'aller en Egypte et nous demandons qu'une protection nous soit accordée ».

La route fermée, au Nord comme au Sud

« Je suis en Libye depuis cinq ans. J'ai essayé de partir pour l'Italie en 2007. Le gardes-côtes libyens ont intercepté mon bateau, et nous ont refoulés à nouveau en Libye. J'ai été donc enfermé dans le camp de rétention de Misrata. J'ai été enfermé là pendant trois ans.

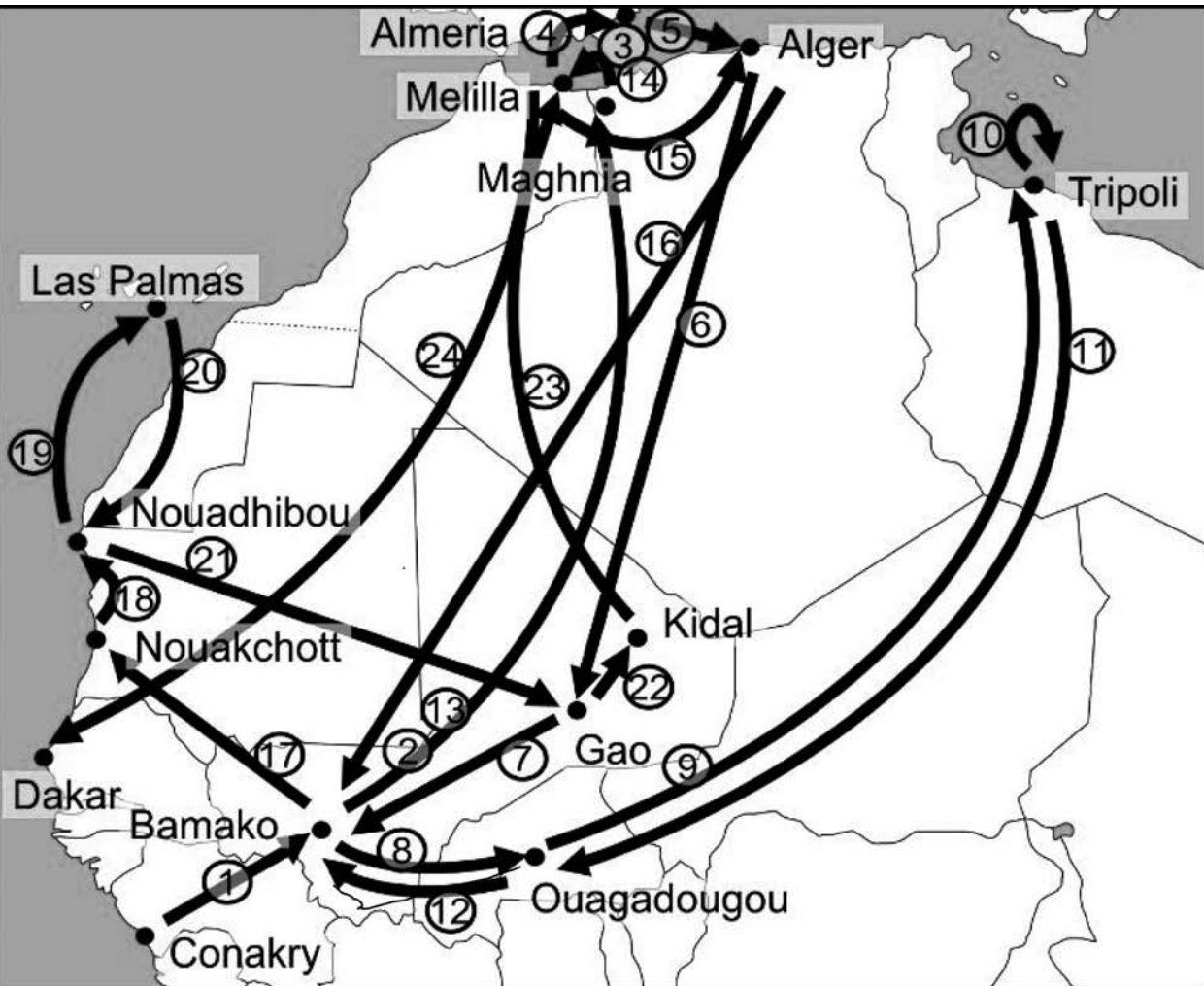
Ça a été très dur, les violences étaient récurrentes. Avec moi, quelques 700 migrants étaient enfermés, pour la plupart Erythréens.

Ici à Benghazi avec moi il y a aussi des migrants qui ont été refoulés en Libye par l'Italie, une fois qu'ils étaient proches des côtes italiennes.

Maintenant je suis à Benghazi, je vis dans un bâtiment géré par le Croissant Rouge libyen. Nous pouvons sortir avec une autori-

sation délivrée par le Croissant Rouge. Mais personne ne veut sortir, nous avons trop peur.

Nous avons rencontré une fois l'OIM [Organisation Internationale des Migrations] qui nous a parlé de la possibilité d'être amenés en Egypte par bus. Une fois en Egypte, il nous ont dit de contacter notre ambassade d'origine. Mais nous ne pouvons pas le faire!! En plus la situation en Egypte est précaire. La route vers l'Egypte est dure à traverser et beaucoup de migrants n'arrivent pas à entrer ».



De Conakry à Dakar: un exemple de parcours de migrant en Afrique

CHAPITRE 2

EN EUROPE : D'EXPULSION EN EXPULSION, L'EXIL EN RÉTENTION DES ÉTRANGERS

L'Europe géographique est depuis longtemps une terre d'immigration mais également d'émigration. Les Irlandais, les Italiens, les Polonais, les Portugais ou bien encore les Turcs ont depuis des décennies bougé d'un pays à un autre, notamment au gré des routes commerciales.

L'Union européenne, quant à elle, avec ses vingt-sept Etats membres, n'est pas si ouverte qu'elle n'y paraît. Exemple affiché d'ouverture, l'espace de liberté de circulation à l'intérieur de l'UE ne s'offre pas pour autant à l'ensemble de ses « citoyens ». Il en est ainsi pour les Bulgares et les Roumains qui n'ont toujours pas accès pleinement à l'exercice de cette liberté. Aujourd'hui remise en cause par certains Etats membres à la suite de l'arrivée de migrants tunisiens sur les côtes de l'île italienne de Lampedusa, l'ouverture à l'intérieur de l'espace Schengen risque de se refermer subitement.

Pour les personnes à l'extérieur de cet espace, le chemin peut parfois être long pour atteindre l'Europe, que l'on vienne d'Afrique, de Russie, du Pakistan ou bien encore d'Irak.

Une fois le territoire européen atteint, rien n'est acquis. Un étranger entré irrégulièrement, ou dont la situation administrative sur ce territoire est devenue irrégulière, risque à tout moment d'être arrêté, enfermé et expulsé vers un pays tiers – par lequel il aurait transité – ou vers son pays d'origine. Depuis l'adoption, en juin 2008, de la directive européenne dite « retour », cette expulsion peut être assortie d'une interdiction du territoire européen de 5 ans. Le règlement de l'UE dit « Dublin II » relatif à la détermination de l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans un Etat membre par un ressortissant d'un pays tiers prévoit, quant

à lui, la possibilité d'enfermer un étranger avant d'être renvoyé vers le premier pays de l'Union européenne qu'il a traversé ou bien dans lequel il aurait auparavant déposé une demande d'asile¹.

L'Europe enferme pour expulser les étrangers qu'elle estime indésirables. Du fait des accords de réadmission et du règlement Dublin II, certains étrangers entament un long périple de centre de rétention en centre de rétention, passant parfois par des centres de demandeurs d'asile de chaque côté de la frontière de l'Union européenne. Les étrangers sont ainsi ballottés de pays en pays, assujettis au droit européen et au droit national pour les étrangers, sans avoir réellement le pouvoir de faire reconnaître leurs droits.

1. Règlement (CE) n° 343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'Etat membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des Etats membres par un ressortissant d'un pays tiers, J.O.U.E. du 25 février 2003, L 50.

L'expérience de plusieurs centres de rétention en Europe : « je pense que la prison c'est mieux »

PAKISTANAIS, ORIGINAIRE DU CACHEMIRE, DES MOIS DANS DES CENTRES DE RÉTENTION DANS LES PAYS DE L'EST DE L'EUROPE

« Je viens du Cachemire pakistanais, proche de la frontière avec l'Inde.

J'avais deux problèmes là-bas. L'un à cause du Jihad. L'autre relatif au code d'honneur, le « buddla ».

Le voyage en transit

Je suis parti ainsi à Karachi. Je suis resté deux mois là-bas. Mes parents ont négocié avec un passeur mon voyage en Europe, cela a coûté 8 000,00 dollars. Il a obtenu pour moi un visa pour la Russie. C'était un « visa business » de 18 jours mais, à mon arrivée à Moscou, il n'était valable plus que trois jours. J'ai pris un avion de Lahore à Moscou. A l'aéroport, un homme m'attendait moi et d'autres Pakistanais. Je suis resté chez lui pendant six mois, dans sa maison, avec les autres migrants (du Pakistan et d'Inde).

Je n'ai pas demandé l'asile en Russie parce que ce n'était pas ma destination finale. Mon visa avait expiré. Mon agent me promettait régulièrement que mon départ approchait. Il a demandé plus d'argent. Il m'a menacé. « Ton visa est fini, tu ne sais pas comment est la mafia russe... ». A l'époque, je ne savais pas ce que c'était l'asile, je ne le savais pas au Pakistan, je ne le savais pas en Russie, ils ne m'en parlaient pas. Même les autres migrants avec moi ne savaient rien. Mon agent réclamait 2 000,00 dollars en plus. Les autres migrants sont partis, mais moi j'ai été transféré dans un autre logement. Je suis resté deux mois dans cet endroit. Je ne voyais personne. Je n'avais pas de téléphone. Mon agent ne répondait plus au téléphone. Puis il m'a harcelé tous les jours en me menaçant de me dénoncer à la police ou à la mafia. Ma famille et moi avons traité avec une autre personne, et pour 6 500 dollars, on m'a promis de m'emmener en Europe. Je suis ainsi parti de Moscou pour l'Ukraine. J'ai voyagé dans un petit camion pendant dix-sept ou dix-huit heures avec vingt autres Pakistanais et Indiens. On est restés cachés dans une forêt pendant deux jours. On nous a laissés là avec de la nourriture, des couvertures, quelques plastiques pour faire un toit de fortune, mais nous ne pouvions pas

faire de feu à cause de la police. On était assis les uns contre les autres pour se tenir chaud.

Le soir vers 20h-21h un camion est venu, nous avons marché un kilomètre pour sortir de la forêt, en nous dépêchant parce qu'on nous frappait si on n'allait pas assez vite.

On a roulé pendant quatre ou cinq heures, puis on s'est arrêtés sur le bord de la route et on nous a partagés en trois voitures. On a été emmenés dans une maison dans un village. Nous n'étions que des hommes, pas de femmes ni d'enfants. Une femme ukrainienne prenait soin de nous, nous donnait de la nourriture. Nous étions dans la cave de cette maison. J'y suis resté trois mois. Les vingt autres sont restés aussi avec moi, certains sont partis plus tôt que moi. On a été jusqu'à quatre-vingt personnes dans cette cave. On était tous originaires du sous-continent indien.

L'été, nous vivions dans deux chambres, il y faisait très chaud. Nous étions enfermés, il n'était pas possible de sortir dehors ou de faire de l'exercice. J'ai eu des maladies de peau et des infections parce que nous ne pouvions pas prendre de douche. Heureusement, personne n'est mort ou a dû aller à l'hôpital ! Il n'y avait pas assez de nourriture pour tout le monde. Des pommes de terre, un pain pour six personnes, de l'eau, parfois un peu de beurre. Il était possible d'acheter du lait à cette femme.

Nous n'avions pas accès à un téléphone.

Puis, un Russe est venu et nous a emmenés, à six ou sept personnes, dans une voiture. Il nous a laissés dans la forêt avec un téléphone, précisant que quelqu'un allait nous appeler pour nous chercher. Trois ou quatre heures après, trois voitures sont venues et nous ont emmenés à la frontière avec la Hongrie. Nous avons attendu la nuit. Deux personnes sont venues et nous ont emmenés à pied sur quatre ou cinq kilomètres. Puis ils nous ont dit de marcher dans cette direction, et nous ont donné un téléphone sur lequel appellerait la personne qui nous récupérerait de l'autre côté de la frontière. Nous avons marché pendant environ deux kilomètres, il n'y avait rien, pas

de frontière. Nous avons marché dans la forêt, dans la boue, dans les champs. Puis nous nous sommes heurtés à des fils barbelés. Il y avait un projecteur au loin. C'était la frontière. Nous avons appelé avec le téléphone et on nous a dit que nous n'étions pas dans la bonne direction. Nous avons traversé le barbelé. Et nous avons encore marché pendant deux jours et deux nuits. Puis dans un village, la police nous a contrôlés. Ils ne parlaient pas anglais. Ils nous ont donné à manger et nous ont bien traités. Ils nous ont demandé d'où nous venions. Nous avons dit venir de Roumanie. Ils nous ont emmenés menottés au poste de police. On a eu une interview avec un traducteur d'urdu et de panjabi. Ils nous ont seulement demandé pourquoi nous avons quitté notre pays. A l'issue de l'entretien, on a signé des documents dont on a eu une copie, mais je les ai perdus dans la suite du voyage. Ils nous ont mis dans un fourgon, menottés, et en dix minutes nous étions à la frontière ukrainienne. Pendant tout ce temps nous avons marché en rond!

Le traducteur nous a dit que maintenant on nous remettait aux autorités ukrainiennes et que nous n'avions plus le droit de rentrer en Hongrie pendant cinq ans.

L'armée ukrainienne nous a fait monter dans un camion et nous a emmenés vers un camp de l'armée. Nous y sommes restés la journée et la nuit, avec nos menottes, assis à même le sol. Nous n'avions pas le droit de bouger. Certains groupes de militaires qui passaient près de nous s'amusaient à nous frapper avec leurs chaussures ou avec des bâtons sur le ventre, les jambes, le dos. J'ai eu des hématomes. Ils se moquaient de nous et nous insultaient. Nous n'avons rien reçu à manger. Pour la nuit, on nous a mis dans une salle qui était comme une réserve de matériel. J'ai dormi sur un coin de table. Le lendemain, un traducteur est venu, et sur le groupe, seuls deux ont été interviewés. D'abord un jeune Indien, qui est revenu avec des traces de coups et en titubant. Puis moi, je crois qu'ils nous ont choisis de manière arbitraire. J'ai été amené dans un bureau où il y avait le traducteur et deux militaires. Ils m'ont demandé qui nous a amenés ici, j'ai dit tout ce que je savais, mais ils m'ont accusé de mentir, prétendant que je parlais russe, que je pouvais localiser la ville... Ils n'ont pris aucune note de mes déclarations et ne m'ont donné aucun papier.

Centre de rétention de Mukaceve [Ukraine]

Nous avons été placés dans un centre à Mukaceve. Là-bas c'est comme une grande prison. Il y a du fil barbelé tout autour du centre. Des parties en plein air pour jouer au foot ou au volley, et des bâtiments. C'est surveillé par l'armée. J'y suis resté deux mois.

Il y avait des gens de plein de nationalités différentes : je me rappelle qu'il y avait des Pakistanais, Indiens, Sri-Lankais, Bengalis, Palestiniens, Iraniens, Kenyans, Somaliens, Éthiopiens, Égyptiens et Irakiens. En tout, il y avait peut-être trois cents personnes. Je pense que toutes avaient été éloignées d'Europe.

Chaque nationalité vivait dans un endroit séparé et avait un chef à sa tête. Notre chambre était ouverte de 8 heures du matin à 8 heures du soir. On pouvait payer si on voulait que la chambre soit ouverte un peu plus tôt ou un peu plus tard.

La nourriture était très difficile à manger. On nous donnait des pommes de terre, du pain, parfois des pâtes. On était obligés d'acheter de la nourriture en plus à l'extérieur du camp, que l'on nous faisait payer bien plus cher que le prix du marché, peut-être quatre ou cinq fois le prix local!

Il y a eu une visite d'une ONG. Ils ont inspecté les locaux, la nourriture, ont regardé combien nous étions dans le centre, mais ils n'ont interviewé personne.

Le docteur du centre se contentait de donner un peu de paracétamol. J'avais des problèmes de peau, il m'a donné une crème, qui n'a pas eu d'effet. Je suis allé à l'hôpital. Le médecin là-bas m'a prescrit un médicament, mais au centre ils ne l'avaient pas, donc je n'ai pas été soigné.

Il y avait de nombreuses personnes qui avaient des troubles mentaux. Rien n'était fait pour elles.

On ne pouvait pas téléphoner, mais il était possible de payer les militaires pour avoir accès à un téléphone.

Les relations avec l'armée étaient correctes. Ils étaient environ quinze pour surveiller tout le centre! J'ai entendu dire que par le passé, il y avait eu des mauvais traitements et que des commandos étaient intervenus dans le camp. Il y avait eu des plaintes des retenus et des

caméras ont été installées. Cela aurait permis de diminuer les violences envers les migrants.

La règle c'est que l'on reste six mois dans ce centre. Mais en fait, ce n'est pas sûr que l'on puisse partir après ce délai! Même si l'on veut rentrer au pays, on dépend de leur bonne volonté pour nous laisser partir. En fait, en payant, il est possible d'être libéré plus vite. Quelques Pakistanais trafiquaient un peu avec les militaires. En théorie, on peut voir un avocat gratuitement. En fait, il faut payer 1 000,00 dollars à la mafia. J'ai payé cette mafia via le groupe de Pakistanais. L'avocat a obtenu ma libération au bout de deux mois. Je ne suis pas passé devant un juge. J'ai juste rencontré un agent de l'administration qui a demandé mon nom, mon pays d'origine et l'adresse que j'aurai en Ukraine. Il m'a ensuite donné un visa pour deux semaines.

J'ai par la suite eu un entretien avec les services de l'immigration ukrainiens à Uzghorod. Ils m'ont donné un visa pour un ou deux mois, je ne me rappelle plus. Je n'ai pas demandé l'asile.

J'ai vécu avec d'autres Pakistanais (dont certains qui étaient aussi passés par le camp) au premier étage d'une maison d'un Rom qui vivait au rez-de-chaussée. J'y suis resté un mois. On ne sortait pas parce qu'on avait peur de se faire arrêter, d'être renvoyés au camp.

J'ai finalement quitté l'Ukraine avant l'expiration de mon visa grâce à un Indien qui réside irrégulièrement en Espagne. J'ai payé 3 500 dollars pour aller d'Uzghorod à Mukaceve. Là, avec dix-neuf autres Indiens et Pakistanais, un petit camion nous a emmenés (il n'y avait rien dedans à part nous). On a roulé pendant une heure. On est arrivés à une petite rivière. Un petit bateau pneumatique nous a fait traverser en deux temps. Sur l'autre rive, côté roumain, un autre groupe nous attendait. On a marché sur cent mètres puis on est montés dans des voitures. On a roulé pendant quatre heures puis ils nous ont lâchés au beau milieu de la nature. Nous avons marché pendant peut-être cinq kilomètres sans voir de village. Puis, enfin, arrivés dans un village, la police nous a contrôlés. Ils nous ont emmenés dans une ville plus grande. On a été fouillés. Les policiers parlaient anglais, mais nous on a eu peur de parler anglais! Puis on a été envoyés à Somcuta Mare.

Centre de Somcuta Mare [Roumanie]

Je suis resté deux mois au centre pour demandeurs d'asile de Somcuta Mare. Pendant tout ce temps, je n'ai pas eu d'interview. Il n'y avait pas de traducteur en permanence. A mon arrivée, on m'a demandé mon nom, ma date de naissance, quels types de problèmes j'avais eu au Pakistan.

C'est un centre ouvert, donc on peut sortir librement du centre entre 7 heures et 22 heures. Il y a des chambres de quatre ou cinq personnes. Seulement une dizaine est occupée, les autres sont vides. Il n'y avait pas d'enfants. C'était propre. Avec les 108 Lei (soit environ 25 euros) que nous donnait l'Etat roumain chaque mois, nous achetions nous-mêmes la nourriture et nous cuisinions. Il y avait tout ce qu'il fallait pour ça dans le centre. Il y avait aussi un médecin.

Les relations avec les gardes étaient bonnes. Pour entrer et sortir du centre, il faut montrer un document aux gardes. Si on revient très chargés, ils jettent un coup d'œil sur nos sacs, c'est tout. Je crois que c'est pour vérifier qu'on n'a pas d'alcool parce qu'il y a parfois des problèmes avec des gens qui se saoulent dans le centre. Il n'y a pas de détecteur à métaux.

Il n'y a pas d'ONG à Somcuta. Je n'ai pas vu d'avocat ni eu une interview pendant mon séjour au centre.

J'ai décidé de quitter le centre de Somcuta Mare parce que je ne pouvais pas survivre avec les 108 Lei par mois. En plus, il y avait au centre un Pakistanais qui avait aussi été enrôlé dans le Jihad. Il m'a raconté ses problèmes, les mêmes que les miens. Il a été débouté de sa demande d'asile, et j'ai pensé que ce serait alors aussi mon cas. En Roumanie, les gens pensent que nous sommes des terroristes, alors on ne peut pas avoir l'asile. Il a été transféré au centre de rétention d'Otopeni et je ne sais pas ce qu'il est devenu. On restait dans le village de Somcuta, je suis allé deux fois à Baia Mare [nord-ouest de la Roumanie], mais ça coûtait 10 Lei l'aller-retour! Pendant tout le temps où je suis resté au centre, ma famille a continué de m'envoyer de l'argent parce que je ne pouvais pas survivre.

Je connaissais un Pakistanais, originaire de la même ville que moi, vivant en Italie. Il a un permis de séjour de cinq ans, pour le travail. J'ai payé 2 500 dollars à un Pakistanais pour

pouvoir le rejoindre. J'ai quitté le camp de Somcuta Mare pour rejoindre la Slovaquie en camion, en compagnie de sept autres Pakistanais. J'y suis resté deux jours. Nous nous cachions dans une salle où on célébrait sans doute des mariages. Puis une voiture est venue et m'a emmené jusqu'à Udine [Italie] en passant par l'Autriche. Je suis allé ensuite à Côme [Italie] où vivait mon ami. Je suis resté chez lui environ six mois. Pendant les deux premiers mois, il m'a hébergé gratuitement, ensuite, j'ai dû payer. Je ne travaillais pas, je ne sortais qu'une fois par mois parce que j'avais peur que les policiers me contrôlent. Je voulais demander l'asile en Italie, mais mon ami me l'a déconseillé parce que mes empreintes avaient déjà été prises en Roumanie, et que je risquais d'y être renvoyé. Il m'a plutôt conseillé d'essayer de trouver un travail et de me faire régulariser. Il a dit qu'il me trouverait du travail, mais il ne l'a pas fait.

J'ai décidé alors de partir en Suisse, où je connaissais un autre Pakistanais, quelqu'un qui a un statut de résident permanent et que j'avais rencontré au Pakistan. Il m'avait alors donné son numéro de téléphone au cas où j'aurais besoin de quelque chose. J'ai pris le train pour la Suisse. J'ai eu beaucoup de chance parce que je suis monté dans le wagon au moment où la police avait fini de le contrôler et passait au suivant. Je suis arrivé à Bâle et j'y ai passé une nuit. Puis un ami de cet ami m'a amené chez lui. Je n'y suis finalement resté que deux jours, je suis retourné au centre-ville de Bâle et je suis allé au bureau de l'immigration pour y demander l'asile.

J'ai passé deux semaines dans un centre pour demandeurs d'asile à Bâle. On y a pris mes empreintes, et ils ont vu qu'elles avaient déjà été enregistrées en Roumanie. J'ai ensuite eu une interview dans laquelle je n'ai pas pu expliquer pourquoi j'avais quitté le Pakistan. Tout ce qui les intéressait, c'était comment j'étais arrivé jusqu'ici. J'ai dit que je ne voulais pas retourner en Roumanie. Au bout de ces deux semaines, j'ai été transféré à Berne.

A Berne, j'étais dans un centre totalement ouvert pour demandeurs d'asile. On pouvait entrer et sortir tout le temps. Les demandeurs d'asile qui n'étaient pas sous procédure Dublin pouvaient même rester chez des amis et ne venir que pour retirer leur courrier et leur argent (266 francs suisses par mois). Les conditions y étaient très bonnes. Je suis resté cinq mois et demi. Par contre, pendant tout

ce temps, je n'ai eu aucune interview, aucun contact ni avec un avocat ni avec une ONG.

Je recevais 266 francs suisses tous les mois. En outre, le centre nous proposait de travailler pour eux. Par exemple, j'ai fait quelques nettoyages dans le centre. On était payés quelques francs. J'ai aussi travaillé dans des fermes. Là on nous payait 10 francs suisses de l'heure. Ça me plaisait, j'avais un peu plus de sous pour payer mes cigarettes. Deux fois par an (en hiver et en été), on avait aussi droit à un bon pour avoir quelques habits.

Le centre n'était pas surpeuplé, sauf la fois où un autre centre avait été fermé et de nombreux étrangers ont été transférés chez nous. Là, on était douze dans ma chambre, qui était au sous-sol. On était beaucoup trop et il faisait très chaud dans la chambre.

Il n'y avait pas de docteur, mais le personnel nous donnait des médicaments si on en avait besoin ou nous prenait des rendez-vous chez le médecin en ville. Il était possible d'y prendre des cours d'allemand. Il y avait un petit trafic de haschisch dans le centre, parfois les policiers venaient pour fouiller. C'était très bien. A Somcuta [Roumanie] les conditions matérielles de vie étaient plus difficiles. Mais surtout, j'étais très stressé à l'idée d'être renvoyé au Pakistan. Là, je me disais qu'au pire, on me renverrait en Roumanie, j'avais moins peur. Après deux ou trois mois passés dans ce centre, je ne croyais plus à un renvoi en Roumanie.

Mais un matin, vers six ou sept heures, pendant mon sommeil, deux policiers sont venus. On ne m'avait prévenu de rien. Ils m'ont demandé de faire mes bagages parce qu'ils allaient m'emmener en Roumanie. Je ne voulais pas repartir en Roumanie parce que la vie y est plus difficile et parce que je n'avais plus d'argent. Je savais que je ne pourrai pas faire le voyage une deuxième fois. Mais je ne m'y suis pas opposé. Ils m'ont mis les menottes et je suis monté dans une voiture de police. J'ai attendu environ deux heures au poste de police de Berne.

On m'a informé que j'avais une place dans un vol pour la Roumanie quatre ou cinq jours plus tard et on m'a mis dans une cellule où j'étais tout seul. Les conditions de vie y étaient bonnes. On pouvait se doucher, sortir marcher, voir un docteur. Les gardiens m'ont demandé si je mangeais halal vu que j'étais musulman et j'ai dit oui. Je n'ai pas trouvé ça

bon, alors je leur ai dit que je préférais ne manger que végétarien. Il y avait un interphone dans ma cellule, et les gardiens m'ont appelé plusieurs fois pour savoir ce que j'avais comme légume. Au repas, j'ai eu des grandes assiettes pleines de légumes, je n'avais pas vu ça depuis longtemps! Il y avait aussi beaucoup de migrants qui se mutilaient parce qu'ils ne voulaient pas qu'on les renvoie. Ils étaient soignés, puis éloignés. J'ai décidé de ne pas m'opposer à mon éloignement.

J'ai eu un entretien avec une personne du bureau de l'émigration et un traducteur. On m'a informé de la possibilité de déposer un recours avec l'aide d'un avocat gratuit. J'ai demandé si ça permettrait que je ne sois pas renvoyé en Roumanie. Le traducteur m'a dit non, alors je n'ai pas demandé à voir d'avocat. A l'issue de l'entretien, des documents m'ont été remis.

Au bout de quatre ou cinq jours, j'ai été transféré par fourgon de police avec trois autres migrants à la zone d'attente de l'aéroport de Zurich. J'y ai passé une nuit. J'ai eu un lit, j'ai pu me doucher et manger. A 15h15, mon avion décollait, oui je me rappelle encore de l'heure exacte! Les policiers m'ont rendu toutes mes affaires et m'ont amené dans l'avion, ils ont parlé avec le pilote et les hôtesses. Je me suis assis à ma place, comme un passager normal. Mais arrivé à l'aéroport d'Otopeni, un agent de sécurité m'attendait.

Local de rétention de l'aéroport d'Otopeni [Roumanie]

Puis deux policiers m'ont emmené dans un bureau. J'y ai attendu trois ou quatre heures. J'ai demandé à manger, j'ai précisé que j'avais un peu d'argent pour cela. Ils ont refusé de me donner quoi que ce soit. Pendant tout ce temps, ils m'ont juste demandé quelle langue je parlais. Puis, on a pris mes empreintes, et j'ai eu un entretien avec un policier, mais qui ne portait pas d'uniforme. J'ai eu un traducteur de langue anglaise. Le policier m'a demandé comment j'étais entré et comment j'étais sorti de Roumanie. On a aussi parlé de ma procédure d'asile en Roumanie, qui s'était terminée pendant mon absence. J'ai signé ma déposition en roumain et en anglais, mais je n'en ai pas eu de copie.

Un agent de sécurité m'a ensuite emmené dans un local de rétention administrative, qui se trouve au sous-sol de l'aéroport. L'endroit était très sale. Il y avait quelques petites

fenêtres qui étaient fermées, l'éclairage étant surtout artificiel. Il y avait deux pièces, une salle de bain, mais pas de cuisine. J'étais le seul étranger, mais il y avait de nombreux agents de sécurité qui surveillaient sur des télévisions les images retransmises par les caméras de l'aéroport. En fait, je ne sais pas si cet endroit était prévu pour accueillir des migrants. Par exemple, le sol était jonché de cartons abandonnés. Le sol, les murs, les lits, tout était sale. J'y ai passé la nuit. Comme on ne me donnait toujours pas à manger, j'ai demandé que quelqu'un aille me chercher quelque chose. J'ai dû payer pour avoir un coca, du pain, un peu de poisson et de salade, le tout acheté à la supérette de l'aéroport. Au petit matin, la police est venue et m'a emmené au centre de rétention d'Otopeni.

Centre de rétention d'Otopeni

J'ai en tout passé vingt neuf jours au centre de rétention d'Otopeni. Dès le deuxième jour, j'ai été présenté à l'Ambassade du Pakistan. J'ai rencontré l'Ambassadeur, qui m'a posé des questions sur mon état civil: nom, date de naissance, adresse de mes parents au pays. Malgré ma demande d'asile en Roumanie, l'entretien s'est déroulé sans pression ni menace. Si je n'avais pas eu la chance de passer rapidement devant le juge (dès le vingtième jour de rétention), je pense que j'aurais été renvoyé au Pakistan.

J'ai engagé un avocat à mes frais, et il a obtenu devant le juge que j'accède à une nouvelle procédure d'asile. J'ai été libéré du centre neuf jours après l'audience.

La nourriture au centre d'Otopeni est très mauvaise. On y mange trois fois par jour en semaine, deux fois le week-end. A mon arrivée, j'ai précisé que j'étais végétarien, on m'a répondu « qu'ici ce n'est pas un hôtel ou un restaurant ». Il n'y a donc pas de régime adapté pour les végétariens ni pour les musulmans, de toute façon, il y a un peu de poulet seulement environ deux fois par semaine. Le reste du temps, on se contente de pain, de soupe, d'eau, de thé, parfois du riz. Il n'y a ni œufs, ni gâteaux, ni fruits. Les gens ont peur de s'en plaindre, on les renvoie plus rapidement dans leur pays.

Les repas sont servis dans une salle spéciale. Le petit déjeuner a lieu à 8 heures, le déjeuner à 12 heures (l'horaire n'est pas toujours respecté et peut varier entre 13 heures et 15 heures), le dîner à 18 heures.

Les chambres sont prévues pour quatre personnes. Pendant mes vingt-neuf jours, nous n'avons jamais été plus de trois dans ma chambre. Il y avait la possibilité de demander à changer de chambre pour être avec certaines personnes. Nous sommes enfermés à clé dans cette chambre de 12 heures à 18 heures, puis de 20 heures à 8 heures le lendemain matin. C'est-à-dire que nous y passons 18 heures par jour. Pendant les heures d'ouverture de la chambre, nous pouvons soit y rester, soit aller dans une salle glaciale où il y a une table de ping-pong, des rackets de ping-pong, et parfois des balles, ou dans la salle de télé, quand celle-ci n'est pas empruntée par les gardes. C'est le directeur du centre qui a amené cette télé et qui nous prête parfois des DVD.

Il y a un docteur au centre. Pour le consulter, il faut attendre qu'un policier se rende libre et nous y accompagne. Il nous donne gratuitement des médicaments.

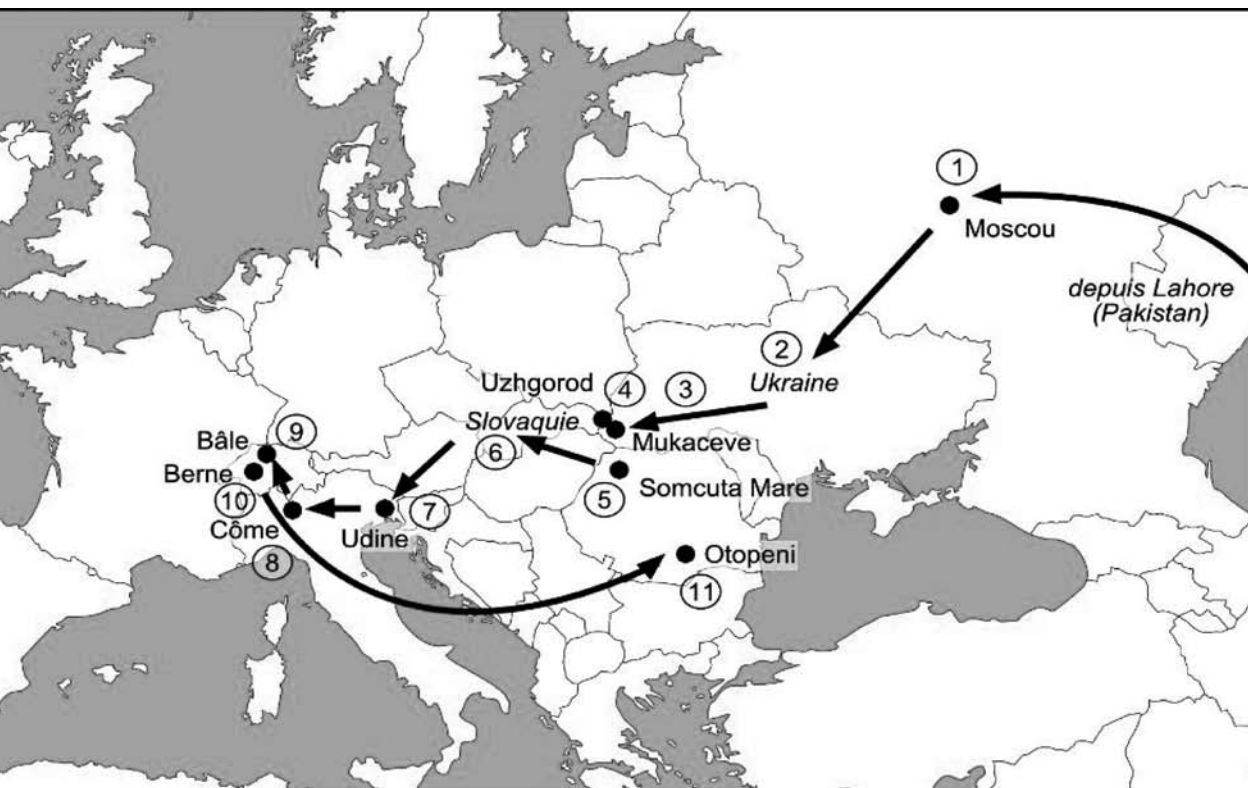
Si notre avocat vient nous voir, on peut sortir à tout moment pour le voir. Si une ONG

vient en visite, on nous enferme dans nos chambres et la visite se fait dans un centre vide.

Je pense que la prison, c'est mieux, parce qu'on peut y faire du sport et que la nourriture y est plus variée.

Dans le couloir, il y a des caméras. Il y a aussi des policiers tout le temps, dont les équipes changent très souvent. Certains sont gentils, d'autres plus indifférents. Malgré cela, il y avait très souvent des bagarres entre les migrants, qui se déclenchaient pour un rien. Les policiers tendaient le cou, nous disaient « ne vous battez pas », mais ils n'intervenaient pas.

Début novembre 2009, lorsque je suis sorti du centre, je suis allé chercher mon titre de séjour temporaire à l'Office roumain pour l'immigration (ORI). Devant la porte principale, il y avait trois ou quatre hommes en civil. L'un d'entre eux m'a montré sa carte de policier et m'a demandé mes papiers. Heureusement j'avais un document de l'ORI attestant qu'un titre de séjour allait m'être délivré... ».



De Lahore à Berne : un exemple de parcours de migrants en Europe

CHAPITRE 3

EUROPE – AFRIQUE : L'EUROPE EXPULSÉE D'UNE SEULE VOIX

L'Europe représente pour tous les témoins qui suivent un objectif. Certains ont tenté plusieurs fois de rejoindre le continent et ne veulent pas renoncer à ce but, même s'ils ont été expulsés à plusieurs reprises. Pour ceux qui y sont parvenus, la peur de l'expulsion est sans cesse présente.

L'Europe expulse dorénavant d'une seule voix avec les charters de l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières (Frontex). Ainsi, un avion s'arrête dans plusieurs pays européens pour prendre des migrants et les renvoyer dans un même pays. La volonté ici exprimée est celle du gain : gagner du temps, gagner de l'argent et être efficace dans l'expulsion.

La violence des policiers lors de l'expulsion est présente dans chacun des cas. Cette violence est physique, verbale, psychologique. Les migrants sont menottés, battus et bâillonnés afin qu'ils se taisent, qu'ils ne dérangent pas les autres passagers présents dans l'avion. Cette dégradation physique des migrants est le symbole du dénigrement de leurs droits. La brutalité de l'expulsion va de pair avec la rapidité de l'arrestation, tout se fait de manière systématique, le commissariat, le centre de rétention et l'aéroport. Le temps de détention varie selon les pays européens, et lorsqu'il y a un accord de réadmission avec le pays de transit ou d'origine, tout peut s'enchaîner rapidement. Pour ces personnes c'est le début de la fin. Tout ce qu'ils avaient construit dans un pays européen est perdu. Car ces personnes ne nous parlent pas que de l'expulsion mais aussi des étapes qui ont ponctué leur voyage et leur vie en Europe : le départ, la route, l'arrivée et leur installation en Europe, souvent depuis des années, seuls ou avec leur famille.

L'arrivée après l'expulsion dans le pays d'origine ou de transit est vécue comme un échec personnel de ne pas avoir pu rester plus longtemps et d'avoir laissé sa vie là-bas. Le désarroi psychologique est commun à tous les expulsés : vers qui se tourner ? Que faire ? Les conséquences de l'expulsion sont multiples : psychologiques, physiques, matérielles.

L'expulsion est une décision administrative pour les pays européens ; elle s'inscrit dans une logique du « chiffre » et démontre la volonté politique européenne de ne pas accepter tous les migrants sur son territoire. Ces témoignages révèlent que cette politique a des effets beaucoup plus larges sur les personnes expulsées qui perdent ainsi une partie de leur vie construite en Europe, séparées parfois de leurs familles restées sur le continent européen.

Vol au long cours avec menottes, sangles et entraves bodycuff

NIGÉRIAN, EXPULSÉ D'AMSTERDAN À LAGOS LE 10 MARS 2010

« Nigérian ; je fais partie des survivants très traumatisés de l'incendie qui avait eu lieu au centre de détention de Schiphol [Amsterdam] en 2005, où onze migrants sans papiers avaient trouvé la mort.

Le 10 mars 2010, on a été embarqués dans un très vieil avion de la compagnie EgyptAir (huit Nigériens venant de Norvège, cinq Nigériens venant du Danemark, huit à dix Nigériens venant de France, un Nigérian venant des Pays-Bas ; vingt autres Nigériens venant d'Espagne). Parmi ces personnes, on pouvait dénombrer dix à quinze femmes et deux à trois enfants âgés de 8-9 ans [l'expulsion était organisée par la France et coordonnée par Frontex].

Chaque expulsé était « personnellement escorté » par trois policiers du pays qui nous expulsait, et du personnel médical des Pays-Bas et de France.

Tous les expulsés, nous étions menottés mains et pieds [avec une sangle qui attache les menottes des mains à celles des pieds] et entravés par un « bodycuff » [fixation de la taille et des mains]. Nous avons été détachés juste avant d'arriver à Lagos.

Il y a eu du retard à Madrid en raison de la résistance des quelques vingt expulsés à l'embarquement.

Durant le vol, aucun repas chaud ne nous a été servi, mais seulement du pain et du fromage, ce qui n'a pas du tout suffi. Pas de télévision, ni de radio sur ce vol.

Nous avons été « relâchés » dans la partie réservée aux cargos de l'aéroport de Lagos.

J'ai été mis à l'isolement au centre de détention le jour précédant mon expulsion. Lors de mon transfert à l'aéroport de Schiphol, les policiers m'ont mis des menottes aux mains et m'ont entravé avec un « bodycuff » à la taille. A l'aéroport, ils m'ont aussi attaché les pieds et m'ont ensuite expulsé dans un avion privé pour Paris, avec une escorte de trois policiers et un médecin. Le voyage entre Amsterdam

et Lagos a, au total, duré presque 24 heures. A Lagos, on m'a sorti de l'avion sans me remettre de certificat médical ni me donner de médicaments comme cela avait été promis à mon avocat par le « Service néerlandais des Rapatriements et des Départs » [Department of Repatriation and Departure]. J'ai reçu 50 euros pour payer les transports et survivre les premiers jours. Certains expulsés n'ont pas reçu d'argent du tout. Un mois a passé depuis cette expulsion et j'ai toujours mal à mes chevilles enflées à cause des menottes et du traitement agressif qui m'a été infligé. Je n'ai pas d'argent pour payer les médicaments dont j'ai besoin ».

Dans l'avion, « il y avait beaucoup d'enfants envahis de pleurs incontrôlés »

NIGÉRIAN, EXPULSÉ PAR UN CHARTER FRONTX
D'ANGLETERRE VERS LE NIGERIA LE 10 FÉVRIER 2010

« J'ai eu le choc de ma vie lorsque nous avons commencé notre voyage du centre de rétention de Tinsley House [Angleterre] à l'aéroport. Nous sommes restés dans le bus de 11 heures à 18 heures sans pouvoir en sortir. Dans le bus, on n'a pas pu bouger ni nous lever pendant sept heures, car chaque détenu était escorté par deux agents de sécurité. Les agents de sécurité prenaient une pause toutes les 30 minutes et étaient remplacés par d'autres agents, alors que nous, nous restions assis serrés comme des sardines en boîte. Mes jambes ont gonflé et semblaient lourdes comme jamais. Plus les heures avançaient, plus chaque heure était une heure de lutte pour nous. Je me sentais de plus en plus faible, comme si mon sang s'arrêtait de circuler. Nous n'étions pas du tout préparés à ce qui allait arriver sur le vol charter.

Partout où se portait mon regard, il n'y avait que punition gratuite.

Il y avait beaucoup de femmes tristes et beaucoup d'enfants dans leurs poussettes. Les enfants pleuraient avec véhémence en voyant comment leurs parents étaient traités. Il y avait beaucoup de mineurs séparés de leurs parents qui portaient la tristesse sur leur visage.

On est partis d'un autre aéroport, pas de Gatwick. On a atterri à Dublin. Là, beaucoup d'autres sont montés dans notre vol charter. Les détenus de Dublin étaient amenés à l'aéroport dans des fourgons pénitentiaires et avaient les mains entravées par des menottes. Beaucoup ont été battus abondamment avant d'être embarqués. Déjà, en Grande-Bretagne, un mineur avait été battu quand il avait commencé à crier: « j'ai quitté le Nigeria quand j'avais trois ans, je n'ai plus aucune famille au Nigéria ». L'agent de sécurité à ses côtés lui disait que ça ne servait à rien de crier et qu'il fallait se calmer. Tout d'un coup les cris sont partis de la foule quand ils ont trouvé que ça suffisait de le taper comme ça. Ça criait très fort quand les médecins sont venus s'occuper du garçon qui avait été battu.

On est partis de Dublin pour l'Espagne, et c'est là en Espagne que ça a été le plus affreux,

quand tout le monde, hommes comme femmes, ont été entravés par des menottes aux pieds et aux mains. Les deux agents de sécurité à mes côtés ont réalisé que mes jambes étaient brûlantes. Celui à ma gauche m'a demandé si j'avais des problèmes avec mes jambes et je leur ai dit que j'avais des veines mortes dans les deux jambes. Immédiatement, ils ont appelé l'équipe médicale. Ces derniers ont dit que je n'étais pas supposé être dans un vol d'expulsion. L'agent de sécurité a demandé à nouveau ce qui pouvait être fait immédiatement. Les médecins ont répondu qu'il fallait m'autoriser à marcher ou trouver un endroit pour mettre les jambes en hauteur. Depuis, je peux à peine porter mes jambes. Ça a été une cause de souffrance et d'exaspération. Dès que je repense à la façon dont nous avons été traités sur ce charter, un spectre vient vider mon cœur. On ne m'a jamais donné mon rapport médical même après mille demandes. Tous les hôpitaux que j'ai visités demandaient ce rapport mais je ne l'avais pas. Je souffre toujours au moment où je vous parle.

On était effrayés dans cet avion, j'étais effrayé par le grand nombre de gens qui ne voulaient pas revenir dans leur pays.

Mon expérience, ce sont des paniques qui m'envahissaient quand je voyais comment les agents de sécurité battaient toute personne qui essayait de contrecarrer leurs plans. Déjà à l'aéroport, beaucoup de gens avaient été maltraités, et en Espagne les détenus étaient insultés, et la police les agressait verbalement et les battait. Lorsque je suis revenu des toilettes, j'ai vu beaucoup de ces détenus qui nous avaient rejoints en Espagne et avaient des menottes. J'ai essayé de demander à la police pourquoi ils étaient comme ça, et alors ces policiers ont commencé à me frapper lorsque les policiers anglais les ont arrêtés à cause de mon état. Il y avait beaucoup d'enfants envahis de pleurs incontrôlés à cause de ces violences et de ces cris dans l'avion. L'ensemble de ces attitudes inattendues m'a rappelé mes dernières expériences de torture. Parmi les passagers venus de Grande-Bretagne, beaucoup criaient pour dire qu'ils devaient d'abord passer devant

le tribunal, d'autres pour dire qu'ils avaient femme et enfants ici en Grande-Bretagne. Beaucoup se demandaient ce qui allait arriver avec leurs biens laissés derrière.

A ma grande surprise nous n'avons pas atterri dans un aéroport nigérian normal, l'avion

a atterri sur un terrain appelé NACO AIRPORT [aéroport pour cargos] et avant qu'on sorte, tous nos bagages ont été posés là, sans aucune sécurité; beaucoup manquaient ».

Le visage masqué dans le charter : « je saignais et il ne fallait pas que les passagers le voient »

MALIEN, EXPULSÉ DE FRANCE VERS LE MALI LE 23 JANVIER 2010

« J'étais au Val d'Europe [France], j'avais rendez-vous avec un ami. Il n'était pas sur place et je l'attendais dans la voiture. Il y avait une voiture de policiers en civil. Je suis parti prendre un café et ils se sont présentés en disant que nous sommes dans une zone dangereuse. Ils m'ont demandé mes papiers. J'avais mon passeport en cours de validité mais je n'ai jamais été régularisé, je n'avais pas de papiers. J'ai été directement au commissariat, durant 48 heures J'ai été arrêté le 11 janvier 2010 à 22 heures Il avait neigé, j'avais mal aux chevilles. J'ai demandé à voir un médecin et un avocat, ce qui ne m'a pas été accordé.

Le 13 janvier, j'ai été placé au centre de rétention. Mon avocat a demandé l'assignation à résidence. Cela a été refusé une première fois; j'ai fait les 15 jours de rétention.

On m'embarque à l'aéroport. J'ai été présenté au commandant de bord, mais le voyage a été reporté et je suis revenu au centre de rétention. A la montée, j'ai résisté, je n'étais pas d'accord pour venir de cette manière. Donc on a bataillé, ils m'ont mis par terre, les pieds sur mon corps, je ne parvenais pas à respirer. J'ai crié. Les gendarmes ont remarqué ces bavures policières. On m'a ligoté et en rentrant on m'a masqué le visage parce que je saignais et il ne fallait pas que les passagers le voient. Les passagers ont dit qu'ils ne pouvaient pas voyager avec une personne blessée, et deux jeunes Maliens on vu leurs valises jetées par terre, et leur carte de séjour déchirée par la police. Au premier coup, les policiers ont dit que ceux qui ne voulaient pas voyager pouvaient descendre, qu'eux avaient reçu des ordres. D'autres renforts sont venus et le vol a été retardé de deux heures.

J'ai subi des sévices, des bavures de toute sorte. Mon départ a finalement été annulé, ils m'ont porté dans leur camionnette, les pieds sur moi tandis que j'étais allongé par terre. Un policier est intervenu en disant « arrête de le torturer ». À l'arrivée, ils m'ont enlevé la corde aux pieds. J'ai crié pour voir le médecin mais je ne l'ai pas vu. Au deuxième retour au centre de rétention, le lieutenant de gendarmerie m'a accueilli avec des infirmières. Il m'a rassuré, disant qu'ils allaient faire un rapport et qu'avec ces blessures, ma situation allait s'arranger, c'est-à-dire que j'aurai une carte de séjour. Donc après, j'ai demandé au lieutenant où on en était avec ma situation: on ne pouvait rien faire sans le certificat médical. Après, nous sommes allés voir le docteur: après une longue attente, une prise de sang et une radio, j'avais le résultat des analyses. J'ai été voir la Cimade [Association française présente dans certains lieux d'enfermement pour les étrangers] au centre de rétention, ils ont appelé le consulat mais j'avais le passeport. On m'a finalement embarqué et je n'avais plus la force de lutter ».

« Ne pas dire à ma famille que j'ai été mis en prison et ramené au Mali »

MALIEN, EXPULSÉ D'ESPAGNE PAR CHARTER LE 29 JUIN 2010

« Je suis entré en Espagne le 22 février 2005. J'étais venu par la route.

Quand je suis entré en 2005, on m'a attrapé, on a pris mes empreintes et ma photo, et on m'a dit que je devais quitter le pays d'ici deux mois. On m'a laissé libre et je suis resté en Espagne. Je pensais que si les deux mois s'écoulaient sans qu'on m'attrape, les problèmes seraient finis et je serais tranquille. Je croyais qu'on m'aurait oublié après les deux mois. Effectivement, je n'ai pas eu de problème pendant cinq ans.

Je vivais à Barcelone avec un ami qui avait ses papiers et je travaillais de temps en temps, s'il y avait du travail : construction ou travail dans les champs. Je travaillais non déclaré mais en septembre 2009, mon patron m'avait fait un contrat d'un an pour m'aider à obtenir les papiers. J'ai déposé une demande de papiers à la délégation du gouvernement espagnol le 10 février 2010. On m'a donné le récépissé, et le 23 mars 2010 j'ai reçu une lettre dans laquelle on refusait de me donner les papiers parce que j'aurais dû quitter le pays depuis 2005. Il y a une association pour les immigrés ; là-bas, une dame m'a aidé pour faire le recours, je n'ai jamais reçu le résultat.

Le 9 mai 2010, mon patron m'a appelé pour que j'aille travailler dans un village. Comme c'était le dimanche et qu'il n'y avait pas de bus, j'étais allé passer la nuit dans une association où on peut rester dormir. La police est venue là-bas et a demandé la liste des personnes hébergées, ils ont vu mon nom, ils m'ont arrêté. Comme il n'y a pas de travail en Espagne, ils cherchent les sans-papiers partout pour les renvoyer.

On m'a mis dans un centre d'internement pour étrangers à Barcelone, j'y suis resté 49 jours. J'ai payé un avocat 150 € pour faire le recours, je devais payer encore 150 € à ma libération. Mon ami est venu prendre mes documents pour les apporter à l'avocat. Je suis passé devant un juge par vidéoconférence. Après ça je n'ai eu aucune information. L'avocat me disait que mes problèmes

allaient être terminés, je pensais qu'on allait me libérer.

C'est hier qu'on m'a appelé pour m'emmener à Madrid. J'ai demandé si c'était pour m'expulser ou me libérer mais le policier a dit qu'il ne savait pas. C'est à Madrid qu'on nous a mis dans l'avion pour nous expulser. On était nombreux : une vingtaine de Maliens, peut-être 25 Sénégalais et les policiers encore plus nombreux que nous. Personnellement, je n'ai pas eu de violences de la part des policiers parce que je suis resté tranquille, mais certains ont été violentés à cause de leur comportement. Dans l'avion, certains étaient attachés. Pour moi avec les policiers ça a été, on a mangé, on a causé.

Mais quand même je n'ai pas aimé la façon qu'ils ont eu de nous ramener au pays comme ça ; ce n'est pas bien. Je n'ai jamais causé de problèmes en Espagne, je me suis toujours bien comporté.

Quand je travaillais, j'envoyais de l'argent à la famille, beaucoup. Ici au Mali, c'est dur, c'est pour ça qu'on part, c'est pour gagner notre vie et faire vivre notre famille. J'ai laissé toutes mes affaires là-bas et j'ai 1 500 € à la banque. J'ai pu prendre avec moi seulement le sac que j'avais pour aller travailler. Arrivés à Bamako, les policiers nous ont donné 50 € chacun, mais 50 € c'est rien, ça ne va pas durer longtemps.

Je ne voulais pas dire à ma famille que j'ai été mis en prison et ramené au Mali. Maintenant, je veux aller voir ma famille au village mais après je ne vais pas rester ici au Mali. Je n'ai pas d'argent, je ne peux pas rester. Je ne veux plus retourner en Espagne mais je ne sais pas encore ce que je vais faire ».

Au bout du renvoi forcé : le vide

MALIEN, EXPULSÉ DE FRANCE EN 2009 APRÈS DIX ANS DE SÉJOUR

« J'ai vécu en France pendant dix ans sans aucun souci, je travaillais dans une compagnie d'électricité et de gaz. En 2009 j'ai sollicité la régularisation à deux reprises mais les demandes ont été rejetées. La dernière fois après le dépôt de mon dossier, j'ai été arrêté par la police alors que je me présentais au commissariat après avoir reçu une convocation. J'ai répondu à cette convocation sans savoir ce qui m'attendait car j'ai vécu pendant toutes ces années en France sans problèmes, sans histoires. Je ne comprends pas les raisons de mon expulsion, c'est peut être l'un de mes proches avec qui je ne m'entendais plus qui m'a dénoncé. Je travaillais bien, mon patron m'avait offert gratuitement un logement décent, un appartement pour me permettre d'être opérationnel à tout moment, de jour comme de nuit; et grâce à moi beaucoup de mes compatriotes ont du travail et certains ont pu acquérir leur titre de séjour. Malgré le fait que je n'avais pas mon titre de séjour, je payais mes impôts et ma sécurité sociale.

Lorsqu'ils m'ont arrêté, j'ai fait deux jours de garde à vue et j'ai été placé en centre de rétention pendant un mois. Ma défense a été assurée par un avocat que j'ai payé moi-même mais qui a été absent lors de l'audience qui a vu sceller mon destin d'être expulsé au Mali.

Je n'ai pas subi de maltraitements majeures pendant ma détention; cependant mon expulsion a été violente. J'avais refusé d'embarquer deux fois. A la troisième reprise, les policiers m'ont bastonné, j'ai été menotté et scotché des épaules aux pieds comme un fagot de bois. Ils ne m'ont lâché que quelques minutes après le décollage de l'avion.

Avec mon expulsion j'ai perdu mon emploi, mon appartement, mes meubles et toutes mes affaires personnelles. J'ai été expulsé en même temps qu'un autre Malien, encadré par une dizaine de policiers français jusqu'à l'aéroport de Sénou au Mali. Arrivés à l'aéroport de Sénou vers 20 heures, on a été accueillis par une personne de l'Association Malienne des Expulsés (AME) qui a facilité le contact avec mes cousins à Bamako que je n'avais pas

revus depuis dix ans et avec qui je n'avais plus réellement de communication.

Actuellement je me sens mal dans cette famille qui semble cependant m'accepter. Je suis désœuvré, je me sens inutile [baisse de l'estime de soi], réduit même à la mendicité pour assurer des besoins primaires. Je me sens trahi par mon grand frère vivant en France qui s'est débarrassé de moi et ne me soutient plus. L'ensemble de mon village est aussi responsable de ma situation actuelle car ils ne cessent de tenir des propos dévalorisants à mon égard. Après cette expérience je suis devenu nerveux, j'ai toujours peur et j'ai été déçu par toutes ces personnes que j'ai aidées et qui n'ont pas été reconnaissantes à mon égard y compris la France.

Finalement je voudrais dire aux personnes qui signent les accords de réadmission que je ne suis pas un voyou, j'ai jamais eu de problème avec les gens ni avec la police. Il me faut retourner en France pour pouvoir travailler car ici je n'ai pas de boulot et je vis comme un mendiant. C'est pas une vie ça ».

Séparé de sa famille et traité « comme une bête sauvage »

MALIEN, 34 ANS, UNE FEMME ET DES ENFANTS EN FRANCE, EXPULSÉ VERS LE MALI EN 2007

« Je suis marié et je suis le père de deux enfants. Je suis parti en France en 2000 et j'y ai habité jusqu'en 2007 quand j'ai été expulsé. Neuf mois après mon arrivée en France, j'ai été rejoint par ma femme, et on a eu deux filles qui sont nées en France. Je travaillais dans la restauration avec un faux titre de séjour mais avec la crainte permanente d'être découvert et séparé de ma famille. A cause de cette crainte ma première fille est devenue distante vis-à-vis de sa maman et de moi. Elle ne comprenait pas pourquoi on ne pouvait pas venir la chercher à la sortie de l'école et faire ce que faisaient les parents de ses autres camarades. A cause de tous ces soucis, j'ai commencé à avoir des troubles du sommeil. J'ai dû suivre un traitement psychiatrique au centre médicopsychologique de Pontault Combault.

Un jour, de retour de mon travail j'ai été arrêté par la police, je n'avais pas de titre de séjour car ma demande avait été rejetée et j'étais sommé de quitter le territoire français. J'ai fait deux jours de garde à vue et neuf jours au centre de rétention de Vincennes. Le fait d'avoir toute ma famille en France n'a rien changé et j'ai été contraint à l'expulsion. Dans le centre, je n'ai reçu que la visite de ma première fille, ma femme ne pouvait pas se présenter car elle risquait également l'expulsion. Il y avait certes un avocat mais il ne m'a jamais rendu visite en rétention et n'a rien pu changer à la décision de mon expulsion. Je n'ai eu aucun contact de l'ambassade du Mali en France.

J'ai été violenté physiquement et verbalement par les policiers lors de mon expulsion, du genre « bastonnades » et « va chez toi ». Ma femme et mes enfants ont été secourus par la CIMADE et le RESF [Réseau Education Sans Frontières]. J'ai été expulsé sans être prévenu du jour de mon départ et ni la CIMADE ni le RESF n'étaient informés. J'ai été traité comme un animal, une bête sauvage ; j'ai été frappé, moi et mes parents insultés ; je ne pourrai pas tout expliquer à ma femme, c'est très dégradant. J'étais escorté par douze policiers, vous ne pouvez pas savoir ce qu'on

peut ressentir lorsqu'on est menotté et escorté par des policiers, mais il a fallu que je parte en France pour que tout cela arrive.

A mon arrivée à l'aéroport de Sénou [Bamako], j'ai été remis à un policier malien qui m'a proposé aussitôt de me faire retourner en France moyennant une forte somme. J'ai décliné car j'ai été surpris d'une telle proposition et n'avais pas d'argent. Je n'ai pas été accueilli par ma famille ou par une association car personne ne savait que j'arrivais ce jour. Livré à moi-même sur le parking, j'ai rencontré un taximan qui était lui-même un ancien expulsé de France. Il m'a permis de téléphoner à mon grand frère qui est arrivé aussitôt me chercher à moto pour m'amener en famille.

Après cette expulsion, ma santé s'est dangereusement dégradée, mes troubles du sommeil sont devenus très fréquents, les cauchemars de plus en plus violents, et j'ai eu des difficultés d'intégration après sept ans d'absence, ainsi que des difficultés financières car j'étais sans emploi.

Face à la dégradation de ma santé, j'ai été hospitalisé au service de psychiatrie. Selon le dossier médical, je souffre d'une pathologie remontant à l'enfance, il s'agit des « ... troubles de sommeil avec agitation onirique, associés à des actes insolites parfois brutaux et ou violents souvent dirigés contre autrui (agression) et contre lui-même (défenestration). Ce tableau rentre dans le cadre d'une pathologie peu connue dans nos pays pour laquelle nos moyens de prise en charge sont limités... ». En France j'étais suivi par un docteur au Centre médico-psychologique de Pontault Combault du Centre hospitalier de Lagny-la-Vallée. Grâce à ce traitement mon état de santé s'était nettement amélioré ; mon prochain rendez vous était prévu pour le mercredi 21 mars 2007 à 11 heures 30, mais je n'ai pas pu y aller à cause de ma rétention et de mon expulsion au Mali le 22 mars 2007.

Depuis mon arrivée au Mali, mes symptômes se sont aggravés et je risque de passer à l'acte.

Le juge qui m'a condamné à retourner au Mali après l'audience est retourné chez lui, dans sa famille, où il a serré ses enfants et sa femme dans ses bras ; il leur a fait plein de câlins, mais qu'il sache qu'après cette audien-

ce ma femme, mes enfants et moi avons été séparés. Aux signataires des accords de réadmission, je voudrais qu'ils sachent qu'ils sont en train de briser plusieurs familles ainsi et qu'ils obligent certains à divorcer ».

Expulsée « à l'âge fatidique de 18 ans »

MAROCAINE, EXPULSÉE DE FRANCE VERS LE MAROC LE 7 DÉCEMBRE 2007

« J'ai passé mon enfance dans la région de Taza auprès de ma mère, mon père travaillant en France.

En 2000, mes parents se sont séparés et moi, mes frères et ma sœur sommes partis en France rejoindre notre père.

Dès mon arrivée, j'ai commencé à faire la 3^e au collège F. Léger de Berre, puis de 2001 à 2003, un BEP Bio-service au lycée professionnel de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône). J'ai obtenu mon BEP puis j'ai entamé un autre BEP, métiers de la mode, en 2004.

Or, entre-temps, j'ai atteint « l'âge fatidique de 18 ans » : la préfecture m'a refusé la délivrance d'une carte de séjour et m'a notifié une décision d'obligation de quitter le territoire. Je suis devenue une « sans papiers ». Je n'ai pas terminé mon BEP mais j'ai commencé à travailler auprès d'une association pour handicapés. Je m'occupais d'enfants autistes et je voulais valider mon stage pour avoir une qualification. Mon travail était très apprécié par l'association.

Mais le 19 novembre 2007 (jour que je n'oublierai jamais), je suis arrêtée et emmenée au centre de rétention de marseille ; le 4 décembre, je suis conduite à l'aéroport de Marignane.

Un comité de soutien ainsi que la forte opposition des passagers réussissent à repousser cette expulsion. Mais le lendemain, je suis conduite à Sète et obligée d'embarquer pour Tanger où j'arrive le 7 décembre.

J'ai vécu là-bas dans des conditions précaires, chez des amis d'amis, avant de partir, à contre-cœur, dans la région de Taza, où je me sens totalement étrangère. Il faut dire que

les liens sont coupés avec ma mère depuis longtemps.

Je n'avais aucune perspective de travail au Maroc, alors que le maire de Velaux (où je résidais) soutenait ma demande de séjour en France, et qu'un médecin et l'association pour handicapés étaient prêts à me recruter !

Finalement, grâce au soutien du réseau RESF13 [Réseau Education Sans Frontières], je suis revenue en France en mars 2010, c'est-à-dire trente mois plus tard. J'ai enfin rejoint ma sœur jumelle et le reste de ma famille ».



Italie – Lampedusa centre de transit, queue en attente du transfert à la péninsule

Tentative d'exil interrompue par une duperie

SÉNÉGALAIS, EXPULSÉ DES CANARIES VERS LE SÉNÉGAL EN 2006

« Je suis sculpteur sur bois.

C'est un problème familial. C'est très difficile en Afrique. Mon père est un peu vieux. Il n'a pas la force de travailler. J'habite à Kaolack, je suis venu ici à Ziguinchor pour le travail. J'avais gardé une somme de 400 000,00 francs CFA. J'ai entendu dire qu'il y a des pirogues qui vont en Espagne. Un de mes amis m'a dit qu'il y a des pirogues qui partent par là. Je suis parti d'ici avec mes deux copains en septembre 2006. On a pris une petite pirogue pour aller sur l'île de Djogé. On a vu là-bas une femme dont le mari travaille avec beaucoup de pirogues, on lui a parlé. Si on veut aller là-bas, on n'a qu'à donner 300 000,00 francs CFA. J'ai donné 300 000. J'avais 400 000,00 francs CFA, j'ai donné les 100 000 restant à un de mes copains.

Il nous a donné un jour pour y aller, un dimanche à 23 heures. On a embarqué, on était trente personnes dans la pirogue. On avait emmené de la nourriture, de l'eau, du riz, de la viande, tout, du thé à la menthe. Une fois dans l'eau, je n'ai pas eu peur parce que l'eau était tranquille. Mais quand on a voyagé deux-trois jours, je n'ai plus vu de sable ni d'arbre. Je voyais seulement de l'eau et du soleil. La nuit, il y avait des gens qui criaient dans l'eau. J'ai vu aussi des miracles dans l'eau. J'ai vu des poissons que je n'avais jamais vus. Le capitaine de la pirogue nous avait dit qu'il fallait rester tranquilles parce qu'on allait traverser une île. Moi, j'avais envie de voir le sable.

Je pense qu'on a fait douze jours dans l'eau et après on est arrivés aux Îles Canaries. On y est restés à peu près vingt-et-un jours. Pas de problème, ils nous donnaient de la nourriture. Après j'ai contacté mes parents, je leur ai dit que j'étais aux Canaries. Nous étions deux mais l'autre copain est tombé dans l'eau, la nuit. Je me suis réveillé le matin, je ne l'ai pas vu et ils m'ont dit qu'il était tombé. Il avait très très très peur de ça.

Après on a quitté cette île et on nous a amenés dans une autre île des Canaries, Tenerife. Les Espagnols nous disaient qu'on

allait nous laisser aller pour travailler. On a passé dix jours là-bas. On nous a embarqués dans un bus. On nous a amenés dans un avion. Ils disent qu'ils vont nous amener à la capitale. L'avion a volé. Il nous ont retournés ici à Dakar. Moi je n'ai pas compris ce pilote. Après ils ont dit que c'est le président qui a ordonné que les gens retournent au Sénégal. Ils nous ont donné 10 000,00 francs CFA, un sandwich et une bouteille de boisson. J'ai lancé 400 000,00 francs CFA en l'air. Mais moi j'ai du courage parce que je crois que tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir.

Moi mon rêve ce n'est pas de rester ici, c'est d'aller en Europe, pour travailler. Parce qu'ici c'est très dur. En Afrique, c'est dur. Parce qu'ici, si tu n'as pas d'argent, on ne te considère pas. Tu n'es rien. Ici la vie est chère et il n'y a pas de travail. Les jeunes veulent bien travailler mais il n'y a pas de travail. Maintenant je sculpte, je suis devenu sculpteur, mais il n'y a pas de clients. Je n'ai pas prévenu mes parents quand je suis parti parce que ma mère n'aurait pas voulu. J'ai téléphoné à ma mère quand je suis arrivé à Tenerife. Elle a pleuré.

Le tourisme a été chassé par la rébellion. Avant, il y avait beaucoup de touristes qui venaient : les Italiens, les Espagnols, les Français. Mais en 2000, il y a des rebelles qui ont attaqué des bus et ils ont tué beaucoup de touristes, c'est pourquoi les touristes ont peur de venir ici maintenant. La paix est bonne. Une région qui n'a pas de paix, ça ne marche pas. La guerre est finie mais ici en Casamance, comme tu le vois, il n'y a rien. Gorée ça va mais ici ça ne va pas. La rébellion, ce sont des gens qui ici en Casamance veulent prendre leur indépendance. J'ai entendu ici dire qu'à Dakar on ne voit pas la Casamance parce que c'est loin. Les gens qui vivent ici disent qu'on les considère comme rien. C'est pour ça qu'ils veulent prendre leur indépendance. Mais ça n'a pas marché ».

L'insécurité aussi grande dans les centres de rétention aux Canaries qu'en mer sur la pirogue de départ

SÉNÉGALAIS EXPULSÉ D'ESPAGNE EN 2006

« J'ai été élève, ici au Sénégal, à Ziguinchor. Je suis allé jusqu'en classe de terminale. J'ai voulu partir d'ici en pirogue. Je ne voulais pas partir pour travailler, seulement pour continuer mes études. Je ne veux pas étudier ici avec peu de moyens parce que c'est difficile. Je voulais juste partir étudier en Europe. Je croyais que c'était mieux d'aller étudier en Europe. Et puis, un ami intime m'a motivé en me disant « Tu dois quitter le Sénégal, prendre la pirogue pour partir ». Lui, il est parti. Il m'a téléphoné directement. J'ai bien réfléchi. A ce moment, je préparais mon bac et j'étais perturbé, je n'arrivais pas à me concentrer. Je ne pensais qu'à partir. Et lui n'arrêtait pas de m'appeler : « On est bien ici, la Croix-Rouge s'occupe de nous, on ne manque de rien ».

Je suis allé voir le petit frère de mon père. Il avait de l'argent. Il n'avait même pas l'idée de partir. Je l'ai convaincu. Il m'a payé le voyage et au dernier moment il a décidé de venir lui aussi. A ce moment là, il venait de perdre sa femme et il a dit qu'on partirait ensemble. Il a payé 500 000,00 francs CFA, soit 250 000 chacun. On a négocié le voyage et on est partis dans une île qui s'appelle Djogé. On a fait 4 heures de route pour aller à Djogé, puis on a attendu là-bas une semaine. Chaque jour, on nous a dit « Vous allez partir demain, vous allez partir demain ». Mais ce sont les organisateurs qui ont pris en charge le logement et la nourriture.

On est partis le 2 septembre 2006 à 14 heures. On a navigué dix jours. On s'est perdu en mer. On croyait qu'on allait naviguer huit jours mais on a eu des pannes de GPS. Tous les deux étaient foutus. Quelqu'un nous a aidés, c'était un mécanicien pêcheur. On l'a rencontré en cours de route. On a repris le voyage, jusqu'à ce qu'on se perde de nouveau.

Le huitième jour, on a vu quelque chose, je ne sais pas comment ça se dit. La nuit par exemple, si tu vois la terre, tu as une sensation de voir de l'éclaircissement au milieu du ciel. Le neuvième jour, on n'a plus rien vu. Donc on s'est retournés et on a pris une autre direction. Dix jours après, on est arrivés

à 15 h 20. On était au nombre de 110 dans la pirogue. Au départ, on était 175, mais on nous a dit que c'était trop, donc on s'est disputés et on a diminué jusqu'à 110 personnes, dont les dix pêcheurs qui conduisaient la pirogue. C'était une grande pirogue, il y avait de l'espace.

La pirogue nécessitait du poids pour pouvoir reposer au niveau de la mer. On était obligés de prendre des bidons vides et de puiser l'eau pour pouvoir avoir du poids. Il n'y avait personne qui était malade dans la pirogue, il n'y avait pas de morts. On avait assez de nourriture. Il y avait cinq sacs de riz, des litres de carburants, deux bouteilles de gaz. Tout était en quantité suffisante. On est arrivés le 12 septembre à 15 h 20 en Espagne.

On a été pris par la Guardia Civil. On est arrivés jusqu'aux plages. On est descendus, mais on ne pouvait pas marcher parce qu'il y avait le mal de terre. On est pris par la Guardia Civil avec la Croix-Rouge, on nous a amenés au port. On s'est changés, on a pris d'autres habits, du Lipton et des gâteaux. On nous a mis dans des bus. On est allés à Tenerife, au commissariat de police. On a passé dix jours là-bas. On a dû aller au tribunal.

J'avais un ami espagnol qui faisait partie de la Croix-Rouge. On avait eu quelques complications. On discutait. Je servais d'intermédiaire au niveau de la Croix-Rouge. Je me débrouille en anglais et en créole. Je servais d'interprète. J'ai demandé au gars ce que je pouvais faire et on m'a donné les fiches qu'on avait destinées aux personnes. Chaque fois qu'une personne vient qui nous montre une blessure je mets une croix au niveau du dessin là où il a mal. Après je le donne au médecin, pour qu'il le soigne immédiatement. Je suis parti de là-bas mais ces gens ont demandé la permission pour que je puisse continuer à aider l'équipe de la Croix-Rouge, mais ce jour-là il négociait avec le commissaire, on était venus nous récupérer pour qu'on puisse aller au tribunal.

A peine sortis du tribunal, on est repartis directement au centre des migrants. C'était un

centre militaire qu'ils ont transformé en centre de rétention. L'équipe est partie de là-bas. Ils ont quitté Playa de las Americas pour venir me voir. C'est deux heures de route jusqu'au Centre. On a passé toute la journée là-bas, on a discuté. Ils m'ont donné des habits, des chaussures, des sacs à dos, du lait, des bonbons, des communications, et un téléphone portable pour que je puisse rester en contact, ils m'ont mis du crédit. A chaque fois, ils ont envoyé des crédits de 20 euros. C'était des amis espagnols. Ils nous demandaient comment on nous traitait ici. Moi je leur disais : « Personnellement je ne peux pas répondre. Allez voir les autres et demandez leur ». Ils sont venus au Centre pour discuter avec les gens : « Comment on vous traite ? Est-ce que vous êtes dans les meilleures conditions ? Est-ce que rien ne vous manque ? Vous avez de la liberté ? » Et ils sont repartis.

Moi je suis resté là-bas jusqu'à un certain moment. On nous a appelés pour nous dire qu'on a divisé le centre en deux. Nous, quand on est venus au centre, on était au nombre de trois pirogues : numéro 48, 46 et 51. On a pris toutes les pirogues. On les a amenées dans l'autre partie du centre, au fond. On nous a laissés dans les bâtiments parce qu'il y avait le ministre... je ne sais pas, le premier ministre de l'Espagne qui devait venir visiter le centre. On a nettoyé là-bas, on a tout fait. Il est venu, il a parlé avec les immigrants, il nous a posé des questions. On lui a dit qu'on est dans des très bonnes conditions mais que ce qu'on voulait c'est qu'il aille au fond retrouver les autres. On ne pouvait pas, donc on est restés neutres. C'est comme si c'était nous seuls qui étions dans le centre. Il est reparti. On est restés trois jours. Normalement on devait rester quarante-huit jours. Après quarante jours, on n'a plus le droit de nous rapatrier. On a fait quarante-trois jours au niveau du centre. On a quitté le centre, on nous a emmenés à Las Palmas. Là, il y avait quelqu'un qui était venu en nous disant « normalement vous devez entrer sur le territoire espagnol. Mais malheureusement, on n'a pas assez de place pour vous tous donc on est obligés de rapatrier cinq personnes dans votre pirogue ». Avant qu'il ne parte, moi j'avais des renseignements. Il y avait un interprète. Je lui ai posé des questions. Est-ce qu'on va rentrer ou pas ? Il m'a dit : « En tout cas je sais que vous allez quitter le centre à telle date ».

J'ai appelé le chef de la pirogue. On l'appelait chairman. On devait quitter le centre le surlendemain, à 6 heures du matin. Mais je ne savais pas si on devait partir d'ici pour retourner au Sénégal ou si on devait entrer en Espagne. Mais normalement on doit entrer parce qu'on a fait quarante-trois jours ici. On devait partir le trente-deuxième jour mais il y avait le ministre qui devait venir donc ils ont annulé notre départ. Donc j'espère qu'on va entrer. J'ai appelé mes amis, je leur ai expliqué le problème. Ils m'ont dit de donner le numéro de téléphone du gars. Ils ont appelé le responsable du centre en lui disant « qu'est-ce que vous savez de la pirogue n° 48 ? » Le gars a dit que la pirogue 48 allait partir pour Las Palmas mais qu'une fois qu'ils ont quitté le centre, il n'a plus d'informations sur eux. Je dis ça aux gars ; il y en a qui m'ont cru et d'autres qui ne m'ont pas cru. Il y en a qui ont fait la fête.

On avait la possibilité de quitter le centre. Chaque nuit, il y a des gens qui partent. Il y a trois fils barbelés. Quinze personnes ont décidé de partir et tous les autres ont décidé de rester : si on part d'ici on va se perdre, on aura des problèmes de logement. Il vaut mieux qu'on soit pris avec des avions, qu'on nous amène dans des hôtels, qu'on téléphone à nos parents pour qu'ils viennent. Tenerife c'est une île, et quitter une île c'est très difficile. Donc on est restés là. On est partis à 6 heures du matin, on nous a amenés à Fuerte Ventura, Las Palmas. On n'a trouvé personne. C'était une grande tente. Tout le monde était parti. On a trouvé quelques Ivoiriens et quelques Indiens qui faisaient la cuisine comme nous.

On est restés là-bas trois jours. Là, on était dans de très mauvaises conditions. Il y en avait qui étaient malades mais on ne voulait pas les soigner. J'ai dénoncé ça avec mon téléphone portable que j'avais trafiqué dans le centre. Ils nous fouillaient, mais je l'avais mis dans ma chaussure. Mais j'avais des problèmes de recharge. Quand on sort pour prendre le petit déjeuner, j'enlève la prise du frigidaire et je branche mon portable. Quand on ressort pour prendre le repas du midi, je débranche mon portable pour pouvoir entrer en communication avec les gens dehors. Je leur dis qu'il y a des malades et que personne ne veut les emmener pour les soigner. Il y en a même qui piquaient des crises et les amis espagnols disaient « Nous on peut rien faire, mais on

va vous mettre en contact avec des journalistes ». Donc le journaliste m'a appelé en disant « Je vais te mettre en direct avec une radio et je t'appellerai demain à 16 heures ». Je dis qu'il n'y a pas de problème. Le lendemain, on nous a fait sortir à 6 heures du matin. J'en ai profité pour brancher mon portable pour ne pas perdre la communication. Je croyais qu'on allait retourner dedans et on est restés là-bas, on nous a retenus dans la cour jusqu'à 15 heures. Ils ont dit « malheureusement il n'y a pas assez de place dans les hôtels, il faut qu'il y en ait cinq qui partent... ».

On est restés là-bas, on nous a dit: « Vous allez retourner au Sénégal. Vous pouvez récupérer vos affaires parce que vous allez repartir au Sénégal ». J'en ai profité pour débrancher le portable mais je ne l'ai pas allumé parce qu'il y avait des policiers alors j'ai laissé le portable éteint. Je me suis dit que si le journaliste essayait de m'appeler, il n'allait pas m'atteindre. On est partis pour l'aéroport. On nous a menottés. On est arrivés à Saint Louis à 18h 20.

A Saint Louis, on a demandé « Les gens qui ne sont pas Sénégalais déclarez-vous ». Mais on nous disait ça comme une menace. Il y en a qui ont osé dire « On n'est pas Sénégalais ». On les a battus pour qu'ils renient ça. Alors, il y en a d'autres qui ont fait marche arrière: « A vrai dire je suis Sénégalais ». Ceux qui ne sont pas Sénégalais et qui avaient insisté, on les a fait retourner en Espagne. Alors ils se levaient tous en disant « Je ne suis pas Sénégalais », mais c'était trop tard. Il y en avait d'autres qui ont refusé de prendre les vaccinations. Il y avait un gars qui disait « On a quitté notre pays. On est nés ici, on a grandi ici. On est partis dans des pays étrangers, on ne nous a pas vaccinés. On revient dans notre pays et on dit qu'on doit nous vacciner. Ça je n'accepterai jamais ». On l'a battu encore, à coups de pied, pour qu'on puisse le vacciner. On nous a donné 10 000,00 francs CFA et il y avait des gendarmes qui faisaient les courtiers pour qu'on puisse rentrer dans les voitures, et on nous a piqué 5 000,00 francs CFA pour Paris-Dakar dans des voitures 508.

On est partis pour Saint Louis, puis Dakar. Une fois à Dakar, je suis allé chez ma tante. Elle avait un container qu'elle avait acheté à Dubaï et qu'elle devait décharger la nuit. C'était vers la fin du ramadan et j'ai quitté Dakar pour aller à Kaolack. Arrivé à Kaolack,

j'ai trouvé un grand frère de mon père qui vit en Italie. Il m'a dit « qu'est-ce que vous voulez en Europe? Nous qui sommes là-bas, si on pouvait revenir on le ferait ». J'étais énervé, je lui ai mal répondu: « alors pourquoi si c'est pas bien, tu as emmené ta femme et tes enfants? » Il m'a traité d'impoli. Je suis parti de là-bas vers 6 heures, j'ai passé la nuit sur la route. Arrivé en Gambie, on fait étape. On a passé le bac. On n'a plus de voiture. On nous avait donné 50 euros que j'ai changés à Dakar en francs CFA. On a marché du bac jusqu'à la frontière, on est arrivés à six heures du matin. Les gens de ma famille n'étaient pas encore réveillés. Je n'ai pas voulu déranger. Je suis resté à la porte jusqu'à huit heures. Ils se sont réveillés, ils m'ont vu. Ma mère m'a dit d'aller me laver. Je me suis lavé et je me suis endormi jusqu'au lendemain.

Et maintenant? Je suis là ».

Renvoyé à deux reprises, mais prêt à tenter à nouveau l'aventure : « pas le choix »

SÉNÉGALAIS RENVOYÉ D'ESPAGNE EN 2006

« Je suis célibataire, sans enfant. J'habite à Ziguinchor. Je suis né le 28 septembre 1982. Ce qui m'a poussé à aller en Espagne, c'est ma situation de famille qui n'est pas assez bonne comme ça.

Rien ne va ici, alors ça m'a poussé à aller voir ailleurs. Pour avoir le meilleur, pour aider aussi mes parents. C'est ce qui m'a poussé à partir en Espagne avec mes amis.

Je suis parti d'ici le jeudi 24 juillet 2006 et je suis arrivé en Espagne le 6 août 2006.

La traversée, ça a été vraiment horrible. On n'a pas eu de morts. Il y avait des personnes qui étaient très fatiguées mais il n'y a pas eu de morts quand même.

Finalement on est arrivés, sans aucun problème. Mais c'était horrible quand même, très, très difficile parce que la mer était trop agitée.

Après avoir atterri à Tenerife, ils [la Croix rouge] nous ont emmenés à la police. La police a pris nos empreintes et ils nous ont posé beaucoup de questions : comment on était arrivés ici, qui nous avait amenés ici. On leur a répondu ce qu'il fallait répondre. On a dit qu'on est tous des capitaines. Ils ont pris nos empreintes et ils nous ont tiré des photos. Après, ils nous ont emmenés dans un centre. C'est un ex-camp militaire d'après ce qu'on nous a dit à Tenerife. On a passé seize jours là-bas. Après les seize jours, ils nous ont emmenés à Fuerte Ventura. On a passé là-bas plus de 17 jours. C'est le 17^e jour qu'on a vu des Sénégalais qui sont arrivés dans le centre.

Ils nous ont demandés de venir les rencontrer, ils veulent tellement voir les Sénégalais qui sont arrivés là-bas en Espagne et qui ont eu des problèmes de passeport, qui n'ont pas de carte d'identité. Ils ont dit qu'ils veulent les aider en Espagne, mais ce n'était pas ça parce qu'ils voulaient nous ramener au Sénégal. On l'a su un peu tard parce qu'on était déjà pris au piège ; c'est pour cela qu'on est tous revenus au Sénégal. Mais ça n'a rien changé, car ils nous ont amenés là où on voulait partir. On a aussi perdu beaucoup d'argent parce que

j'ai donné une somme de 500 000 FCFA pour aller en Espagne. J'ai tout fait pour reprendre la mer.

Je suis retourné une deuxième fois, on a fait six jours en mer. Je suis retourné à Yayé pour reprendre la pirogue. C'était au mois de décembre 2007. Il faisait trop froid et il y avait beaucoup de brouillard. C'est pour cela qu'on ne pouvait pas traverser. Aussi, la pirogue n'était pas en bon état. On est finalement retournés aussi à Gogué pour réparer la pirogue et reprendre la route. Finalement ça n'a pas eu lieu parce que parmi les gens qui devaient m'accompagner beaucoup ont été arrêtés à Gogué.

Bon, maintenant, on a formé un collectif dont j'étais le président mais depuis j'ai démissionné. Mais ça n'empêche pas que j'ai été rapatrié comme tout le monde et je suis prêt à m'occuper des affaires qui concernent tous les rapatriés. On va continuer de voir ce qu'on peut faire pour gagner notre vie ici au Sénégal ou en Europe, parce que l'Etat nous a promis de faire des projets pour les rapatriés mais ici à Ziguinchor, on a rien vu jusqu'ici. Absolument rien, rien qui vient de l'Etat. Donc ça ne fait qu'augmenter les voyages bien sûr. Lutter contre « l'émigration clandestine », on ne peut pas le faire seulement en disant « il faut faire ceci et cela », sans mettre des moyens sur place. Et c'est ce que l'Etat fait tout le temps. Ils sont en train de se nourrir sur le dos des émigrés. Parce qu'il y a beaucoup d'aide qui vient actuellement au Sénégal grâce aux émigrés et aux rapatriés d'Espagne, et tout ce qui vient comme aide, ils n'arrivent à obtenir absolument rien, donc ça ne fait qu'aggraver la situation et c'est ce qui pousse beaucoup d'entre nous à tenter l'aventure.

Avec les difficultés qu'on a ici, même les personnes qui ne voulaient pas partir vont tenter l'aventure. Et je dis que c'est à cause de l'Etat parce qu'ils gardent tout pour eux et ils ne disent jamais la vérité. Ils aiment exploiter les personnes. C'est ce qui n'est pas normal. Ils ne respectent pas du tout les droits de l'Homme.

Si les Européens peuvent aider les rapatriés, si c'est possible, qu'ils le fassent parce que l'Etat ne fait rien pour les rapatriés. Je demande que s'il y a des ONG qui veulent aider, qu'elles viennent sur le terrain pour voir les rapatriés sans intermédiaire, surtout pas d'hommes politiques parce qu'ils ne font que détourner les aides. Les personnes qui veulent aller en Espagne savent bien qu'il y a la mort qui peut les attendre à tout moment au large. Donc s'ils décident d'aller affronter ce drame là, c'est parce qu'ils n'ont pas le choix. Il faut trouver des solutions pour arrêter ce drame.

Tout le monde dit qu'il y a la démocratie au Sénégal mais ce n'est pas vrai. Ce qu'ils montrent à l'opinion internationale et ce qui se passe ici, c'est diamétralement opposé. Ils disent qu'il y a du travail et de l'argent au Sénégal mais c'est faux. Il faut venir voir les intéressés sur le terrain pour savoir ce qui les pousse à partir. Ici, tu ne peux rien faire pour

toi-même. Exemple : je voulais me marier avec une fille et je ne peux pas le faire parce que je n'ai pas les moyens. Je voulais fonder une famille mais je n'ai pas de quoi faire photographe. La photo ne marche plus. Chauffeur aussi ça ne marche plus. J'ai fait aussi la pêche, ça ne marche pas du tout. C'est pour cela qu'on a eu l'idée d'aller chercher ailleurs. Mais je crois que l'Etat et l'Union européenne n'ont pas à empêcher les gens d'immigrer parce que c'est tout à fait normal. Chaque personne a le droit de partir où elle veut. Comme les oiseaux. Pas de frontières pour les oiseaux. Pourquoi pas pour les hommes ? Donc ils n'ont qu'à régulariser et aider les personnes qui veulent réaliser des projets et atteindre des objectifs, c'est très très dur, ici au Sénégal, en Afrique mais aussi au Sénégal. C'est ce qui pousse les personnes à aller en Espagne ».



Italie – Lampedusa centre de transit, où sont enfermés les migrants échoués sur l'île en provenance de Libye, Egypte et du Maghreb

Expulsé bien que mineur : « je pense chaque jour à recommencer »

MINEUR MAROCAIN EXPULSÉ D'ESPAGNE

« J'ai commencé à travailler en ramassant des olives et j'ai gagné un peu d'argent. J'ai aussi vendu deux vaches de mon père sans qu'il le sache. Avec cet argent, j'ai payé mon voyage pour faire la traversée jusqu'en Espagne.

Je suis monté à Alhuceimas. Nous étions trente-quatre personnes, dont cinq garçons de mon duar¹, les autres étaient de la région de Kelaa. Nous sommes partis en zodiac, et c'est là qu'a commencé la tragédie. Nous sommes arrivés en haute mer et le mauvais temps a commencé; il y avait des vagues énormes et beaucoup de vent. Les gens ont commencé à crier et à appeler à l'aide. Après, le moteur s'est cassé et de l'essence a commencé à se répandre. Les gens vomissaient et certains se sont évanouis. Nous avons passé trois jours en mer, nous sommes partis dans la nuit de jeudi et la tragédie s'est produite le vendredi. Trois bateaux transportant des passagers sont passés, nous leur avons fait des signes, mais ils ne nous ont pas prêté attention. Quand nous nous sommes réveillés le samedi matin, nous avons réalisé que huit personnes manquaient, dont cinq étaient les garçons qui vivaient dans mon duar.

Nous avons commencé à voir la côte et un autre bateau est passé, nous lui avons fait des signes, mais il a passé son chemin. Tout à coup, il est revenu et s'est mis face aux vagues pour nous en protéger. Je crois que le bateau a appelé la police. La police est venue et nous a secourus.

Ils nous ont emmenés au commissariat. Quand nous sommes sortis du port, nous nous sommes retrouvés face à des journalistes, mais la police les a obligés à partir. Ils nous ont emmenés à l'hôpital. Nous n'avons rien dit concernant les huit morts. Ils ont pris mes empreintes et m'ont fait le test du poignet²; nous avions tous seize ans. Ils nous ont emmenés, moi et deux garçons, dans un

centre à Grenade³. Nous avons passé quatre jours dans ce centre.

Après, la police est venue et nous a emmenés à l'aéroport. Là-bas, nous avons retrouvé les autres personnes qui avaient voyagé avec nous. Ils nous ont donné un papier pour le signer. Ils nous ont mis dans l'avion. Nous étions menottés.

Ils nous ont emmenés de Grenade à Melilla, là-bas la police marocaine nous a emmenés à Beni Enzar⁴ et nous a frappés. Ils nous ont insultés. Nous avons passé toute la journée là-bas. Après, on nous a emmenés voir un juge, qui a dit à la police de nous accompagner à Kelaa Sraghna⁵, mais la police nous a emmenés à la gare routière, nous a acheté les billets et nous a laissés là...

Je pense chaque jour à recommencer ».

1. Village.

2. Se réfère au test osseux pour la détermination de l'âge.

3. Le garçon interviewé était arrivé à Motril (Grenade).

4. Beni Enzar est le passage frontalier entre Melilla (Espagne) et Nador (Maroc).

5. Région de provenance du garçon interviewé.

Mineur arrêté à l'aube pour une expulsion appelée « regroupement »

MINEUR MAROCAIN EXPULSÉ D'ESPAGNE

« Ils sont arrivés à cinq heures du matin. Je dormais dans ma chambre⁶. Ils ont commencé à sonner à la porte, de plus en plus fort, jusqu'à six heures. Je me suis levé et je savais que c'était eux⁷, je ne voulais pas leur ouvrir. Ils continuaient de sonner. Alors j'ai essayé de bloquer la porte pour qu'ils n'entrent pas et je leur ai dit en criant que je me tuerais s'ils essayaient d'entrer. Je voulais descendre dans l'autre chambre, qui était juste en dessous de la mienne, en attachant des draps à ma fenêtre. Je l'ai fait. Et je me suis fait prendre par la police, qui m'a emmené à l'aéroport. Je ne me souviens pas bien de tout ça, car j'ai perdu connaissance.

Je me suis réveillé avec un médecin qui était à l'aéroport, qui me mettait de l'eau sur la figure et me touchait le visage pour que je me réveille. Il me tapotait le visage comme ça, pour que je me réveille. Mais je ne pouvais pas me lever. Pourtant, ils m'ont fait monter dans l'avion. Ils m'ont mis des menottes en plastique. Ils m'ont mis dans l'avion qui allait à Casablanca. Deux policiers étaient avec moi.

Au Maroc, ils m'ont remis à la police marocaine, qui m'a emmené au commissariat. Ils m'ont mis dans une cellule avec quinze adultes et trois autres mineurs ; il y avait des personnes rapatriées d'Italie. Ils nous ont insultés. Ils ne nous ont pas donné à manger. Nous dormions sur le sol. J'ai donné le numéro de téléphone de ma famille à un garçon

6. Le garçon vivait dans une pension à Madrid. Il était sous tutelle de la Communauté de Madrid. Il se réfère à la chambre de la pension.

7. Le garçon se réfère au fait qu'il savait qu'il s'agissait de la police et qu'ils venaient pour l'emmener au Maroc. Depuis la fin des années 2005, des expulsions de mineurs, camouflées en processus de regroupements vers leurs pays d'origine avaient commencé à Madrid. La police procédait en général toujours de la même façon. Ils entraient à l'aube dans le centre ou la pension où se trouvait le mineur, avec son passeport et la notification du regroupement, et l'emmenaient directement au Commissariat de l'aéroport de Barajas, puis dans l'avion. Ces rapatriements concernaient des mineurs marocains, renvoyés au Maroc.

qui est sorti avant moi pour qu'il les appelle et leur dise que j'étais au commissariat. Ils n'en savaient rien.

Je ne veux pas vivre ici. Ici, il n'y a pas de travail. Je veux repartir et si je réussis la traversée, je ne reviendrai jamais au Maroc. La vie est dure dans la rue⁸. La police te traque. Ils m'ont arrêté plusieurs fois alors que j'essayais de me mettre sous un camion. Mais il suffit que tu t'approches du port pour qu'ils t'arrêtent. La dernière fois, ils m'ont déshabillé, m'ont retiré mes chaussures et m'ont frappé avec une corde et un bâton au commissariat qui est à côté du port. Un autre jour, ils nous ont arrêtés, nous ont mis dans un bus, et nous ont laissés avec quatre autres mineurs au milieu de la route. Nous sommes revenus en marchant à Tanger ».

8. L'entretien a été réalisé au Maroc, lorsque le mineur après son "regroupement" est revenu dans la ville de Tanger pour tenter à nouveau la traversée. Le garçon décrit la vie dans la rue et la façon dont le traite la police.



— Canaries-Espagne — Commissariat de Tenerife, où sont enfermés les migrants avant d'être amenés au centre de rétention

Une expulsion en cadeau d'anniversaire

MINEUR MAROCAIN EXPULSÉ D'ESPAGNE

« Le lundi 4 juin 2007, j'étais dans mon centre [en Espagne] en train de jouer au football avec d'autres garçons. Un éducateur m'a appelé et m'a dit qu'ils allaient parler de mon anniversaire⁹, et que je devais aller dans son bureau. Il y avait deux autres personnes et ils m'ont dit : « Tu vas avoir 18 ans et tu dois désormais aller vivre avec ta famille. La police va venir te chercher ». Je me suis levé pour m'échapper, mais ils m'ont maintenu. Trois policiers sont arrivés. J'ai commencé à pleurer, à crier et à appeler les autres garçons. Ils m'ont attaché les poignets avec des cordes en plastique. Je leur ai dit : « je veux prendre mes affaires ». Ils m'ont donné un sac avec quelques unes de mes affaires et certains de mes vêtements qu'ils avaient préparés, mais j'avais d'autres affaires au lavage que je n'ai pas pu emmener. J'avais des tongs aux pieds, je voulais mettre des chaussures, mais ils ne m'ont pas laissé. Je suis arrivé au Maroc en tongs !

Ils ont mis des papiers dans la valise. Puis ils m'ont emmené en voiture dans un endroit appelé « Ministère public », c'est là-bas que je suis allé la première fois que je suis arrivé à Barcelone. C'est à côté de la gare routière. Ils m'ont mis en cellule, il y avait d'autres garçons roumains. Ils m'ont donné un jus de fruit et une madeleine. Ils m'ont retiré ma ceinture et mes lacets de chaussures avant de me faire entrer en cellule. Après, ils m'ont fait sortir et m'ont emmené en voiture à l'aéroport. Une voiture de police suivait celle dans laquelle j'étais. Ils ne m'ont pas remis les menottes en plastique.

Nous sommes arrivés à l'aéroport. J'ai signé un papier, mais je ne savais pas ce que je signais parce que je n'arrêtais pas de pleurer. Je suis monté dans l'avion. Ils m'ont installé entre deux policiers en civil. J'ai mangé dans l'avion. L'avion est arrivé à l'aéroport de Tanger à 23 heures environ. Je suis resté une heure dans l'aéroport. Après, ils m'ont emmené en voiture au commissariat central.

J'y suis arrivé vers minuit. Au commissariat, ils m'ont fait descendre en cellule avec les adultes. J'y ai passé la nuit. Ils ne m'ont rien donné à manger ni à boire. Le lendemain matin, ma mère est venue me chercher. Ils ne m'ont donné aucun papier.

Dès le jour suivant, je suis redescendu au port pour tenter la traversée à nouveau. Je me suis fait prendre par la police, qui m'a donné une raclée. Le dernier jour du Ramadan, la police m'a une nouvelle fois intercepté et m'a donné la plus grande raclée de ma vie : ils m'ont frappé avec un câble, ils m'ont menotté et ont accroché les menottes à la tuyauterie, et c'est comme ça qu'ils m'ont frappé. En plus de me frapper, les policiers ont pris mes chaussures et les ont jetées à la mer ».

9. Le garçon allait avoir 18 ans quelques jours après.

CHAPITRE 4

EUROPE – AMÉRIQUE LATINE : UN RAPPORT DE FORCES DÉSÉQUILIBRÉ

Jusqu'au dernier quart du XX^e siècle, l'Amérique latine a principalement été un continent d'immigration. En effet, pour la plupart d'origine européenne, s'y sont installées à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle en choisissant pour destination notamment l'Argentine, le Venezuela et le Brésil. Ce n'est qu'à partir des années 1960 que cette tendance s'est inversée, du fait de l'instabilité politique et des crises sociales et économiques touchant différents pays du sous-continent latino-américain. Par ailleurs, dans un contexte d'accélération du processus de mondialisation, l'Amérique latine devint une région exportatrice de main d'œuvre.

Bien que les Etats-Unis soient le principal pays de destination, la consolidation des réseaux transnationaux des migrants et de leur famille, mais également les restrictions mises en place après le 11 septembre 2001, ont encouragé une diversification des destins de cette émigration, en particulier vers le continent européen. En 2007, par exemple, on comptait environ trois millions de migrants latino-américains résidant dans l'Union européenne, notamment en Espagne, ancienne puissance coloniale dont l'attractivité découle des liens historiques, culturels et linguistiques qui la lient à l'Amérique latine.

La demande européenne de main d'œuvre, en particulier dans les secteurs des services (la garde d'enfants, l'aide aux personnes âgées) et du bâtiment – autant d'emplois que les autochtones ne veulent plus occuper –, explique également la venue des Latinos.

Dès lors, le profil de ces migrants est surtout composé de femmes qui cessent d'élever leurs enfants pour venir élever ceux des familles européennes. Le prix à payer est

cher, les migrants le savent. S'éloigner de sa famille n'est pas simple, surtout en Amérique latine où les liens familiaux sont très forts et s'étendent sur plusieurs générations. Les migrants viennent donc pour travailler, avec l'espoir de palier leur absence en envoyant de l'argent à leur famille restée dans le pays d'origine, et ainsi satisfaire ses besoins. Les principaux bénéficiaires de cette dynamique sont les entreprises spécialisées dans le transfert d'argent, qui demandent de juteuses commissions financières ; à l'inverse, les pays latino-américains voient partir leur population active dotée d'un niveau relativement élevé d'éducation.

Dans ce contexte, la plupart des pays d'Amérique latine ont conclu des accords de co-développement avec l'Europe, notamment avec l'Espagne, comprenant des clauses de réadmission. Les Etats latino-américains, qui se réjouissent d'avoir davantage de fonds pour leurs programmes de développement financés par l'Europe, omettent le prix à payer en contrepartie. Malgré le débat européen sur la criminalisation des migrants et le besoin d'un respect scrupuleux de leurs droits fondamentaux, force est de constater que la pratique de l'expulsion et de la réadmission reste courante et difficile à modifier. Le rapport de forces déséquilibré entre les pays d'Amérique latine et l'Europe ainsi que le manque d'intérêt, et de connaissances des autorités concernées dans certains pays d'origine constituent le scénario idéal pour que l'expulsion des Latinos se déroule sans que personne en parle.

A titre d'exemple, d'après les données de Frontex, entre 2007 et 2009, plus de 600 Equatoriens et Colombiens ont été expulsés du continent européen.

Deux mois de cauchemars, « seulement pour ne pas avoir de papiers... »

COLOMBIEN, EXPULSÉ D'ESPAGNE APRÈS DEUX ANS

«Cela fait deux mois que j'ai été expulsé d'Espagne où je vivais depuis deux ans. Je suis arrivé en Espagne avec un visa de touriste que j'avais eu par un intermédiaire et non pas directement au consulat. Cela m'a coûté 20 millions de pesos en tout.

Lorsque je suis arrivé à l'aéroport, j'ai commencé par chercher une chambre puis un travail. J'avais un ami qui vivait déjà en Espagne. Il n'a pas pu m'accueillir car il habitait dans une petite chambre, mais il m'a dit d'appeler un numéro de téléphone et que, là, on pourrait me louer une chambre. Ensuite j'ai cherché un travail et ça n'a pas été facile.

J'étais logé dans une chambre dans l'appartement d'une famille colombienne de Pereira. Quatre personnes y habitaient : un couple avec deux enfants. Ensuite, j'ai trouvé du travail mais on ne me payait pas à chaque fois car je n'avais pas de papiers.

Lorsque je vivais en Espagne, j'ai ressenti beaucoup d'humiliations et de discriminations à cause de ma nationalité colombienne. Les gens pensent que les Colombiens sont des voleurs mais cela m'était égal ; le pire que j'ai pu vivre a été de la part des policiers espagnols dans le centre de détention avant mon expulsion.

Un jour, je sortais de mon travail, vers 19 heures ou 20 heures. J'allais vers la maison, lorsque deux policiers m'ont appelé, ils étaient là, dans la rue et je leur ai dit « Il se passe quelque chose ? ». Ils m'ont demandé mes papiers. Je leur ai dit que je n'en avais pas. Ils m'ont alors demandé de les accompagner, que je n'allais rester au commissariat que 2 heures. Ils m'ont gardé pendant 24 heures.

Ces deux policiers m'ont bien traité mais ils ne m'ont pas dit les choses clairement. Quant ils m'ont lu mes droits, ils ne les ont pas dit clairement. Ils m'ont répété que je n'allais rester que 2 heures au poste. C'est pour ça que j'étais tranquille, mais en fait ils m'ont gardé au commissariat.

De là, on m'a amené vers le CIE. Au commissariat, j'ai commencé à me sentir un peu mal ; j'ai demandé à voir un médecin mais les policiers m'ont répondu que je n'en avais pas besoin car j'allais bientôt sortir. Mais, en voyant que j'y restais encore, j'ai redemandé à voir un médecin. Le lendemain, ils m'y ont amené. Le médecin m'a dit que j'avais la pression artérielle élevée, qu'il fallait que je prenne des médicaments pendant 15 jours. Lorsqu'on est partis, un des policiers est entré dans une pharmacie et a demandé le prix de ces médicaments. Cela ne valait pas grande chose : trente centimes et ils m'ont dit « as-tu les trente centimes ? » Je leur ai répondu « oui » et ils m'ont alors dit « non, tu ne vas pas les acheter maintenant mais lorsque tu sortiras libre du commissariat » mais c'était des mensonges. J'ai été envoyé au CIE et lorsque j'y suis arrivé, le médecin m'a dit que je n'avais rien, qu'il fallait rester tranquille et aller à l'endroit qu'on m'avait désigné. Je lui ai répondu que ce n'était pas possible, que le médecin précédent m'avait dit qu'il fallait que je prenne les médicaments, mais il a insisté que je n'avais rien.

J'ai pu voir un avocat mais c'était pire ! Celui qui a pris en charge mon dossier, on dirait qu'il avait plus envie que les autres que je parte. C'était un avocat commis d'office. Je suis resté au CIE pendant 59 jours, je l'appelais assez souvent pour savoir s'il avait quelque chose, mais il me répondait toujours la même chose « non, je n'ai rien fait ». Il est venu deux fois me voir. La première, c'était pour me dire que tout allait bien, qu'il fallait rester calme, qu'il ne fallait pas s'inquiéter. Je lui ai demandé de me parler de ma situation mais il a dit qu'il était pressé. Lorsqu'il est venu la deuxième fois, c'était pour me dire qu'il partait en vacances et qu'il y avait une dame qui allait se charger de mon dossier.

Le 59e jour, l'ordre d'expulsion est arrivé. J'ai dit à mon avocat que j'avais la pression artérielle élevée, que je ne savais pas si cela pouvait poser un problème avec l'avion, que je pensais refuser de monter dans l'avion.

Mais il m'a dit: « restez calme, il vaut mieux que vous montiez dans l'avion, que vous partiez en Colombie. On va voir ce qu'on peut faire pour que vous puissiez revenir ».

Dans le CIE, je payais les appels que je passais. Pour les gens qui n'ont pas d'argent pour un appel, sans possibilité de prendre contact avec la famille pour les prévenir qu'ils sont là, c'est difficile. Nous devons également acheter l'eau car on ne nous en donnait qu'avec le déjeuner ou le dîner. Celui qui n'avait pas d'argent devait boire de l'eau du robinet et pour cela il devait aller aux toilettes, remplir une bouteille.

La mère de mon enfant a pris contact avec le consulat mais ils n'ont rien fait.

Le jour de mon anniversaire, une personne est arrivée au CIE avec le visage très abîmé, elle a dit que quatre policiers l'avaient frappée. Elle n'avait pas voulu monter dans l'avion, alors on l'a frappée, on l'a blessée au genou, elle avait un œil bleu. Ce sont des policiers de l'aéroport qui ont fait ça. Un policier, du CIE cette fois, a aussi frappé un Equatorien, tellement fort que sa main a été fracturée. Les autres l'insultaient et lui disaient qu'ils allaient lui fracasser la tête. Il a porté plainte mais il a été expulsé avant la décision du tribunal. Le policier mis en cause, quant à lui, n'est pas venu pendant quinze jours puis est revenu tranquillement.

Lorsqu'on mangeait, si quelqu'un faisait du désordre, il était mis sur le côté, et les policiers le frappaient.

Une fois, des personnes de l'extérieur sont venues nous voir et nous ont demandé comment nous étions traités. Je ne sais pas qui étaient ces personnes.

Aux CIE, il y avait également des femmes qui étaient ailleurs, qui dormaient dans d'autres locaux mais lorsqu'on sortait à la cour, elles sortaient aussi. J'ai entendu parler de mauvais traitements sur les femmes et j'ai vu un policier frapper une fille. Elle n'est plus sortie dans la cour; elle avait honte qu'on voit son visage. On savait tous qu'on l'avait frappée. Je ne sais pas exactement pourquoi elle a été frappée; je crois que c'est parce qu'elle a mal répondu à un policier. Mais entre elles il y a aussi des bagarres.

Il y avait également beaucoup de personnes malades. Pas mal de personnes malades pré-

féraient ne pas aller chez le médecin car elles savaient qu'il n'était pas bon.

Dans le CIE, nous étions enfermés avec des personnes qui étaient condamnées pour des délits comme vol ou vol avec violence. Mais ceux là finissaient par sortir du CIE pour purger leur peine de prison (...).

Au CIE, j'ai connu un autre Colombien. Il disait qu'en Espagne il s'occupait de sa femme qui était un peu âgée et ne pouvait pas travailler. Ils vivaient ensemble depuis longtemps, elle était espagnole mais ils ne s'étaient jamais mariés. Lors d'une tentative d'expulsion, il a refusé de monter dans l'avion; il a été frappé et quinze jours après, on l'a vraiment mis dans l'avion.

Au CIE nous avons le droit à la nourriture. Pour les affaires de toilettes (du papier toilette et du savon) c'est généralement seulement pour les 15 à 20 premiers qui arrivent à se les procurer. Les autres, qu'ils aillent se faire voir!!! Il y a donc souvent des bagarres entre les détenus.

Les nationalités sont mélangées; le seul espace dont on pouvait disposer était la cour, qui était de dix mètres de large sur vingt mètres de long. Deux salles à manger étaient également accessibles. C'étaient les seuls espaces où on pouvait bouger mais pour 150 personnes!! Une surpopulation qui fait que, même si on ne le veut pas, il faut être ensemble!

Pendant ma détention, je me suis senti très mal, surtout les premiers jours car on est enfermés. Il y avait de gens qui venaient de la prison pour être expulsés et ils disaient que même en prison, il y avait plus de confort, un meilleur traitement. Pendant la nuit, je ne dormais pas, et quand je pouvais dormir, je faisais plein de cauchemars! On était enfermés dans notre chambre à partir de 11 heures; six personnes dans la même chambre, nous n'avions pas de toilettes, il n'y avait qu'un lavabo où il fallait uriner, se laver les dents, se laver les mains, tout. Cela m'a beaucoup affecté du point de vue psychologique. Ce n'était que le matin que nous pouvions aller aux toilettes mais il fallait d'abord faire la queue, longue!

Puis il y a eu mon expulsion, la compagnie aérienne était Iberia. C'était un vol commercial, on n'était que deux expulsés. Nous avons été descendus en dernier de l'avion, à

l'écart de tout le monde. On nous a arrêtés pendant une heure, on a regardé nos passeports, puis on est allés chercher nos valises; la dame avec qui je venais ne retrouvait pas les siennes mais elle n'avait pas le droit de réclamer quoi que ce soit. Personnellement, j'ai perdu beaucoup de choses aussi mais heureusement en Espagne je connaissais des gens qui m'ont préparé des valises avec mes affaires avant mon expulsion et ça, j'ai pu le ramener. Mais comme j'étais limité à deux valises je n'ai pas pu tout ramener. Ainsi, j'ai perdu beaucoup de choses : une radio, la télé, un vélo, un DVD, des vêtements. J'ai même des amis qui avaient une voiture, leur choix était de la donner ou de la perdre car ils ne pouvaient pas faire autrement. Les personnes au CIE qui n'avaient pas de connaissances à l'extérieur étaient toujours avec les mêmes affaires, ou attendaient de voir si on leur donnait d'autres vêtements ou affaires de toilettes, savon, brosse, brosse à dents, etc... Ils ne pouvaient pas récupérer leurs affaires.

Lorsque nous sommes arrivés, les policiers nous ont reçus à l'aéroport, ils ont regardé les passeports puis nous ont laissés partir. Ma famille était très contente de me revoir mais en même temps triste en raison des conditions de mon retour - on pensait que cela se passerait différemment, on avait eu d'autres attentes - et triste pour ma détention pendant deux mois ! Je n'avais jamais été arrêté et je trouve que rester là, au CIE, pendant deux mois, avec beaucoup de monde, seulement pour ne pas avoir de papiers, ce n'est pas bien du tout.

Globalement, mon séjour en Espagne s'est bien passé et je voudrais y retourner. Je pense que ce qui m'a aidé, c'est que tout de suite après mon arrivée, j'ai commencé à chercher très activement du travail, à parler avec le peu de connaissances que je pouvais avoir, appeler les différents contacts qu'on m'avait donnés, etc. (...). Malgré tout j'ai envie d'y retourner (...).

Depuis mon expulsion, je suis en colère; nous ne faisons rien de mal, on ne faisait que lutter pour un meilleur avenir, pour notre famille, on travaillait, même dans des domaines où les Espagnols ne veulent plus travailler. Nous voulions simplement aller de l'avant. Lorsqu'on m'a arrêté, la seule question était de savoir si j'avais des papiers ou non; on ne m'a pas demandé si j'étais là depuis long-

temps, si j'avais un travail, de la famille... etc. Au CIE, il y avait des personnes qui avaient de très bons métiers, avec famille, épouse et enfants dont certains nés en Espagne. Ils ont été expulsés eux aussi car ils n'avaient pas de papiers, c'est tout ! Et peu importe si avec ces décisions, on détruisait des familles en les séparant; on expulse les pères mais les mères et les enfants restent !

Aujourd'hui, je cherche du travail et c'est très difficile. Je travaille pour mon compte mais je n'arrive à gagner que pour manger et faire face aux dépenses les plus nécessaires. Je n'arrive pas à trouver pour acheter de nouveaux vêtements ou pour payer le bus. En Espagne, je n'avais pas d'économie car j'étais sans papiers; je ne pouvais travailler que les week-ends et j'avais donc juste de quoi payer le loyer et la nourriture, ou pour sortir un peu et quelques vêtements, parfois pour envoyer un peu d'argent à la famille en Colombie. J'aurais pu économiser si j'avais travaillé toute la semaine.

Depuis mon retour, je me sens mal, très mal. Je dors peu, je suis stressé en pensant à ici et là-bas. J'ai souffert psychologiquement au CIE. J'y ai été deux mois où toutes les nuits je faisais des cauchemars ».

Touriste, et cependant refoulé, humilié et volé comme les autres

VÉNÉZUELIEN VENU EN SEPTEMBRE 2009 POUR FAIRE DU TOURISME, NON-ADMIS EN ESPAGNE ET REFOULÉ

« Quand je suis arrivé à l'aéroport de Barajas, des policiers allaient tamponner mon passeport, mais un autre officier est venu et m'a demandé de me mettre de côté ; ils m'ont mis avec d'autres passagers de l'avion. L'avion dans lequel j'étais appartenait à l'Etat vénézuélien et transportait seulement 30 passagers dont environ 22 ont été arrêtés et amenés dans une salle. Là-bas ils nous ont interrogés un par un devant le « chef de frontière ». Il nous a posé les questions suivantes : « Qu'est-ce que vous venez faire ? Pourquoi venez-vous ? Pour combien de temps ?

Avez-vous une lettre d'invitation ? Combien d'argent avez-vous ? ». Je lui ai montré mes cartes de crédit ; j'avais de l'argent sur ma carte de crédit plus mes réservations d'hôtel et 400 euros en liquide. Lorsque j'ai montré mes 400 euros au policier, il m'a fait un geste me faisant comprendre qu'avec cet argent, (et c'est effectivement ce qu'il m'a dit après), je ne pouvais pas entrer en Europe. Il m'a dit que j'avais droit à un avocat, qu'il fallait que je prouve que j'allais entrer en Espagne comme touriste et pas pour y rester.

On a attendu pendant une heure et quand ils ont fini d'interroger tout le monde ils nous ont fait monter au dernier étage, dans une autre salle. On a été accueillis par une policière qui nous a de nouveau tout expliqué : qu'on avait droit à un avocat, à la nourriture et à n'importe quel service qu'on demandait. Elle nous a dit que si on avait un avocat particulier il pouvait présenter sa carte d'avocat inscrit au barreau de Madrid. Là-bas, nous avons attendu pendant environ 2 heures ; on n'avait pas mangé, on n'avait rien bu, on ne s'était pas douchés, on était fatigués et en plus ils nous ont tout pris, notamment le bagage à main contenant toutes nos affaires de toilette ; des choses qui étaient très importantes pour nous à cet instant.

Ils m'ont rendu mes affaires seulement au moment de mon départ après 72 heures. Nous les avions demandées avant mais ils ne nous les avaient pas rendues. Ils nous ont dit qu'on allait passer dans une autre salle pour

attendre d'être accueillis par l'avocat. Quand nous sommes arrivés dans la salle j'ai remarqué qu'il y avait beaucoup plus de gens de tous les pays d'Amérique latine : du Brésil, de l'Argentine, de Bolivie, mais le pays qui était le plus représenté était le Venezuela. Il y avait plus de Vénézuéliens que de n'importe quel autre pays et beaucoup de Mexicains aussi.

Nous ne sommes restés retenus que 72 heures parce qu'on avait demandé un habeas corpus ; autrement, on serait restés beaucoup plus longtemps.

J'ai vu l'avocat le jour même. Mais 5 heures après tout le procès. Quand nous sommes descendus avec le chef de frontière, celui-ci nous a présentés à l'avocat. Nous sommes descendus comme groupe de Vénézuéliens. Il nous a dit qu'il était notre avocat, qu'il allait nous défendre, juste comme ça, et qu'il allait prouver qu'on voulait juste visiter l'Espagne et ne pas y rester. Alors, il nous a demandé nos prénoms, âges, nationalités, motifs du voyage, quantité d'argent dont on disposait, si on avait des lettres d'invitation. Je lui ai expliqué que j'avais 400 euros, une réservation d'hôtel pour quelques jours et une carte de crédit avec de l'argent de mon pays parce que je comptais rester exactement neuf jours. Le policier m'avait dit qu'avec 400 euros je ne pouvais pas entrer, que les pauvres n'entraient pas en Europe, que 400 euros c'était rien. Je lui ai expliqué que j'avais tout ce qu'il demandait pour entrer, mais que dans mon pays je ne pouvais avoir plus de 400 euros en cash et que c'est pour cela que j'avais la carte de crédit. Il m'a dit qu'il fallait que je dise à mon pays d'être plus riche, d'être un pays développé et de me donner plus d'argent parce que les pauvres n'entraient pas. Il m'a dit ça textuellement, je lui ai répondu que ce n'était pas son problème si mon pays était pauvre ou du tiers monde et que je ne trouvais pas juste ce qu'il était en train de faire avec moi.

Il m'a demandé mon argent. Je venais d'acheter une carte téléphonique qui m'avait coûté 5 euros et il me restait donc 395 euros ; je lui ai montré mes billets et il m'a dit immé-

diatement qu'ils étaient faux. Je lui ai dit que cela n'était pas possible parce que c'était un agent bancaire de mon pays qui m'avait donné cet argent. Il m'a répondu qu'il pouvait se rendre compte tout de suite qu'ils étaient faux du fait de leur taille car ils étaient plus grands. Je lui ai donc lancé un défi ; je lui ai demandé d'aller me chercher un billet de 50 euros pour les comparer parce que moi je sais quand un billet est faux ; ils se reconnaissent par la bande, la qualité du papier, le tampon tricolore tridimensionnel. Il s'est mis en colère et a commencé à me crier que je ne pouvais pas le traiter de menteur. J'ai répondu que je ne le traitais pas de menteur mais que je savais que mes billets n'étaient pas faux. L'avocat, au cours de la discussion, a commencé à défendre le policier, le même avocat qui était censé me défendre ! A ce moment-là, le policier a appelé un de ses collègues et ils ont continué à me crier dessus à deux, à me dire qu'ils étaient sûrs que je ne venais pas pour faire du tourisme, que je voulais rester, que pour pouvoir entrer dans le pays il fallait que je passe par une agence de tourisme et que je vienne avec un séjour déjà organisé, qu'il fallait que j'amène au moins 600 euros et que ça n'était pas beaucoup pour rester neuf jours à Madrid. En plus ils ont pris mon argent et ils sont partis faire des vérifications. Quand ils sont revenus ils ont dit : effectivement ils sont faux. Alors je leur ai dit : « Ok c'est parfait ; ils sont faux ; je ne vais pas discuter ici avec vous parce qu'ici vous êtes l'autorité et malheureusement je ne connais pas mes droits ni mes devoirs. Si j'étais dans mon pays je porterais plainte contre vous pour injure. J'ai donc besoin d'une copie certifiée où vous expliquez textuellement que j'ai apporté des faux billets et que vous allez poursuivre toute la procédure judiciaire parce que si c'est vrai que j'ai des faux billets, cela est un délit ». Ils m'ont dit que je n'avais droit à aucune certification et là j'ai bien compris qu'ils étaient en train de voler mon argent et comme je ne connaissais pas mes droits, je ne pouvais pas me défendre, juste réclamer.

Ils ne me l'ont jamais rendu. Ils l'ont gardé, l'ont enveloppé dans un feuille blanche et je suis persuadé qu'ils l'ont partagé avec les deux policiers et l'avocat. Après toute cette discussion, l'avocat m'a dit que je n'avais pas le droit d'entrer en Espagne parce que je n'avais pas assez de ressources mais que je pouvais former une demande contre l'Etat

pour m'avoir renvoyé. Je lui ai dit « Comment vais-je pouvoir faire ça si toi, mon soit disant avocat, ne m'as pas défendu quand il fallait que tu le fasses ? Maintenant comment vais-je pouvoir poser une demande contre l'Etat ? Ce n'est pas logique ».

Je n'ai vu l'avocat que cette fois-là. Après les policiers m'ont fait rentrer dans la salle pour attendre la sortie des autres, l'avocat s'est approché à nouveau de moi pour me redire : « Je peux être ton avocat pour demander à l'Etat, et l'Etat va devoir payer mes honoraires ; tu ne dois rien payer ; je peux suivre ton cas. C'est une procédure très longue mais on peut le faire ». Je lui ai dit : « Tout ce que tu veux c'est que l'Etat te paie, tu veux arnaquer ton Etat parce que tu ne vas même pas bouger un doigt pour que ma demande aboutisse. Je ne veux pas que tu sois mon avocat, d'abord parce que tu ne me défends pas et ensuite parce que tu ne m'inspires pas confiance et enfin parce qu'entre toi et les deux autres officiers vous m'avez piqué mon argent et je sais que c'est illégal ».

Après, ça, ils nous ont tous envoyés dans une grande salle où il y avait des chambres avec des lits et des toilettes pour hommes et femmes, mais ils ouvraient les chambres seulement entre minuit et sept heures du matin. Avec le décalage horaire (par rapport à chez nous), à minuit, on n'avait pas sommeil et lorsqu'on avait sommeil, il fallait qu'on dorme par terre dans le froid sans couverture et sans oreiller parce que les chambres étaient fermées. Pour la douche, on devait partager la même serviette ; on n'avait pas de savon, pas de dentifrice ni de brosse à dents ; on ne pouvait pas changer de vêtements. En plus, la nourriture n'était pas adéquate. Avec nous, il y avait beaucoup de personnes avec des problèmes. J'ai appris que quelqu'un était schizophrène ; il n'avait rien dit mais j'ai reçu un appel de quelqu'un de sa famille qui m'a demandé de l'annoncer aux policiers pour qu'ils lui donnent ses médicaments. Une fois il a frappé une table et là j'ai parlé avec lui. Il m'a demandé de ne rien dire aux policiers. Il m'a dit que si j'essayais de parler avec eux, le premier à être agressé par eux, ce serait moi.

Finalement je n'ai rien dit parce que j'avais peur qu'il devienne violent et nous attaque tous.

Il y a eu un problème pour mon retour au Venezuela parce que la compagnie aérienne

que j'avais empruntée avait fait faillite. Il n'y avait donc aucun avion pour nous ramener au Venezuela. Il y avait trois travailleuses sociales dont une seule nous a traités comme des êtres humains. Les deux autres étaient arrogantes et elles ne s'intéressaient pas à nos besoins. En effet, une de mes amies vénézuéliennes avait très mal au ventre et elle demandait à être amenée chez le médecin mais le policier en charge ne faisait rien. On a tous dû sortir et lui dire de l'amener, mais tout ce qu'il a fait, ça a été de lui crier dessus et elle avait tant de pression qu'elle s'est mise à crier aussi. Le policier l'a poussée et elle est tombée par terre. A ce moment là, un autre policier a dû intervenir pour l'empêcher de la frapper. Après, ils l'ont amenée avec eux et ils lui ont donné un médicament dont l'emballage ne portait aucune inscription ni prescription. Elle a mis la pilule sous sa langue et a gardé l'emballage pour pouvoir enquêter après sur ce qu'ils lui avaient donné parce qu'elle ne savait pas de quoi il s'agissait ni quels étaient les contre indications du médicament à ce moment là.

Le deuxième jour, un jeune Mexicain est venu. Il étudiait le droit international et il nous a donné des conseils, il nous a dit que, comme il n'y avait pas de vol prévu pour nous ramener chez nous, on pouvait former un habeas corpus. On pouvait le demander après 72 heures parce qu'ils ne pouvaient pas nous garder là pendant plus longtemps: soit ils nous laissaient sortir de l'aéroport, soit ils nous amenaient à l'ambassade de notre pays, soit ils trouvaient le moyen de nous faire rentrer dans n'importe quel avion. On a demandé l'habeas corpus et les policiers se moquaient de nous. Mais il y avait un policier qui m'a bien traité. Je lui ai donc demandé: « Je ne veux plus être là, j'ai besoin d'un habeas corpus, je vais appeler les autres et on va tous le demander un par un. » Il m'a dit qu'il allait s'en occuper. Pendant la nuit, ils ont fait les démarches et comme tout le monde était déjà parti on a dû attendre la décision. Après, la résolution est arrivée, on n'a même pas eu d'entretien pour exprimer nos raisons. On a eu directement la décision d'un juge. On ne sait pas qui, ni pourquoi il y a eu un jugement et on a eu juste une copie dans laquelle il était écrit, que comme je n'avais pas suffisamment d'argent et pas l'ensemble des justificatifs requis (c'est à dire une lettre d'invitation), je ne pouvais pas entrer en Espagne, et que,

conformément aux accords signés, j'allais être renvoyé. Finalement, on a attendu jusqu'à onze heures du matin le 23 septembre 2009 et on a pris un avion en direction notre pays.

Ils nous ont enlevé nos passeports. Pour sortir ils nous ont pris comme si l'on était des délinquants, avec les mains non pas menottées mais attachées derrière le dos. On a marché en file indienne jusqu'au bus qui nous a menés à l'avion. On a dû attendre jusqu'à l'arrivée dans notre pays pour avoir notre passeport. Ils nous avaient dit qu'on n'allait avoir aucun tampon sur le passeport et aucune trace, mais quand on les a finalement eus, on a constaté qu'ils avaient mis un grand tampon noir qui disait qu'on avait été refusés.

Arrivé chez moi, je voulais surtout oublier ce qui m'était arrivé parce que cela a été une expérience traumatisante pour moi, qui m'a causé beaucoup de peine et de stress. J'ai surtout été déprimé et voulais seulement dormir. Pendant tout ce temps de renvoi, il y avait des gens autour de moi qui étaient très hystériques; cela m'a beaucoup affecté. Certains cassaient des chaises contre les murs. Tout ça m'a stressé et traumatisé.

Il faut que les gens qui sont à l'origine des accords de réadmission pensent aux personnes qui voyagent en tant que touristes; qu'il ne faut pas qu'ils pensent à leurs seuls propres intérêts; que s'il y a des accords avec les pays Latino-Américains, il faut qu'ils soient approfondis dans le domaine de la surveillance de la police aux frontières parce que, moi, j'ai été témoin de beaucoup de corruption; ils m'ont volé mon argent, mon argent légal. Ils ont le pouvoir et les connaissances pour le faire. La corruption vient de la base. Peut-être que les accords sont très jolis pour tout le monde, mais la corruption contamine tout ça. Peut être que les personnes qui les signent ne savent pas qu'il y a de la corruption entre les policiers et les personnes qui travaillent à l'intérieur.

Je veux aller en Espagne à nouveau. En réalité, j'ai tenté le coup encore une fois, le 21 décembre 2009. Cette fois-ci j'ai fait tout ce qu'ils me demandaient; je suis allé me renseigner au Consulat d'Espagne et dans une agence de voyage qui m'a pris 200 euros pour me programmer un tour à Paris. J'ai recueilli tout l'argent, les 400 euros de mon pays plus 200 euros pour pouvoir avoir 600 euros. Comme mon pays est pauvre, j'ai trouvé de

mon côté l'argent qui me manquait. Quand je suis arrivé à l'aéroport de Maiquetia, l'aéroport national du Venezuela, j'allais emprunter un avion d'Air France mais ils m'ont arrêté ils m'ont dit que je ne pouvais pas voyager car j'avais été refusé dans l'Union Européenne et qu'il fallait attendre 6 mois. J'ai expliqué que j'avais tous les documents en règle, l'assurance, les billets d'avion etc. et en plus que j'étais allé au Consulat où on m'avait dit que je pouvais aller en Europe n'importe quand, qu'il ne fallait pas attendre, ce que j'ai fait tout

de même 3 mois après pour éviter des incon vénients dans mon pays. Malgré tout ça, ils ne m'ont pas laissé embarquer et là, à nouveau le traumatisme. On nous empêche de travailler, de faire des études, d'avoir des diplômes... On est libres comme êtres humains et on veut profiter et entrer dans n'importe quel pays de façon légale. Pourquoi ils ne nous laissent pas si nous sommes dans un pays démocratique, où les droits de l'Homme existent? Dans mon cas je n'ai jamais vu respectés mes droits de l'Homme ».

Femme et enfant en France et ficelé pour être conduit à monter à bord d'un avion : « Chez moi, c'est comme ça qu'on porte les cochons »

COLOMBIEN, EXPULSÉ DE FRANCE LE 18 JUIN 2008

« Je suis arrivé en France en juillet 2001 avec ma femme. On vient tous les deux de Cali – Valle (Colombie) ; on habitait dans une chambre à Pantin. J'ai une fille qui est née en France en 2004. Je travaillais sur les chantiers avec un patron français. On travaillait souvent en dehors de Paris. J'ai été arrêté du lundi 16 juin au mercredi 18 juin 2008. J'ai été expulsé le mercredi 18 juin 2008. Voici ce qui s'est passé :

Lundi 16 juin 2008

Je suis parti le matin de chez moi à Pantin pour prendre le métro jusqu'à Porte d'Orléans. A la station service Total de la Porte d'Orléans, trois autres personnes et moi attendions une voiture qui venait nous chercher. La voiture arrive enfin ; le conducteur était quelqu'un d'âgé. Ce n'était pas le patron.

Nous sommes cinq personnes dans la voiture : un Français, trois Colombiens et un Bolivien (sans papiers). On prend l'autoroute.

Je dormais avant d'arriver à un grand pont pour passer au Havre. A la fin du pont, il y a un péage. De l'autre côté du péage, il y avait trois policiers ; deux hommes et une femme. On nous a dit de nous mettre sur le côté de l'autoroute. On nous a demandés nos pièces d'identité et de descendre de la voiture. On ne comprenait pas pourquoi on nous arrêtaient, on avait tous la ceinture de sécurité ; la voiture était en bon état. D'autres voitures se sont fait arrêter aussi. Dans une de ces voitures, il y avait également trois personnes étrangères.

J'ai présenté mon passeport. Un policier l'a pris pour vérifier. Il est revenu quelques minutes après avec une chemise de bureau et il a sorti quatre feuilles de garde à vue en espagnol. On a signé les papiers. Ma garde à vue a commencé à 10h30 le lundi 16 juin.

On nous a tous amenés dans un camion de la gendarmerie, il y avait trois gendarmes et quatre latinos. Le conducteur français, on l'a laissé partir. On nous a amenés à un commissariat à Rouen. Un policier nous a interrogés ensuite à tour de rôle. La police a appelé Fanny, ma femme, pour lui notifier que j'étais en garde à vue.

J'ai demandé à voir un avocat et un médecin. J'ai parlé avec une avocate commise d'office ; elle m'a expliqué seulement ce qu'était la garde à vue. J'ai expliqué que j'avais fait un recours contre une obligation de quitter le territoire français (OQTF) en cours. Elle m'a dit qu'il fallait dire que j'avais fait une demande de titre de séjour auparavant et qu'elle allait chercher le médecin. Quand le médecin est arrivé, je lui ai expliqué que j'étais malade et que j'avais des allergies. Il a dit à la police qu'il ne fallait pas me retenir là parce que j'étais malade.

L'interrogatoire s'est arrêté vers 15 heures.

J'ai signé le procès verbal. On m'a amené ailleurs, dans un autre immeuble toujours à Rouen. On m'a donné à manger et je me suis aperçu que l'endroit était vide ; il n'y

avait personne dans l'immeuble ; celui-ci était abandonné. J'ai mangé et pour boire, on m'a dit de boire de l'eau du lavabo avec ma main. On m'a amené dans une cellule où j'étais seul. Pendant la nuit, je cherchais à trouver quelqu'un parce que j'avais très mal à la tête. Vers 21 heures, on m'a laissé seul. La lumière restait allumée. Je n'ai pas dormi ; j'avais mal à la tête. Vers minuit j'ai appelé pour demander une aspirine, il n'y avait pas de réponse.

Mardi 17 juin 2008

Vers huit heures, les policiers sont venus me chercher. Je quitte l'immeuble. On m'amène au commissariat où j'avais passé la journée de lundi. Je vois que les policiers étaient pressés. Vers 10 h 45, une traductrice arrive. Elle me lit la traduction de ce que je dois signer. Sur la feuille de fin de garde à vue, il était indiqué que la garde à vue s'arrêtait le mardi 17 juin à 10 h 30. J'ai refusé de signer parce que l'heure n'était pas exacte (il était 11 heures). J'ai demandé pourquoi on m'avait amené ailleurs. On m'a répondu que ça ne me concernait pas. La police a insisté pour que je signe. J'ai signé.

On m'annonce ensuite que je suis en rétention administrative. On me laisse utiliser mon portable et j'appelle Fanny.

A 11 h 30, on m'a amené à l'hôtel de police du Havre dans une petite voiture de la gendarmerie.

On arrive vers 12 h 30. Dès que j'arrive, je demande un avocat pour avoir des médicaments. On refuse ma demande. Je demande une douche. On me refuse la douche. On me donne à manger et puis on m'enferme. La Cimade m'appelle sur mon portable et me demande quels sont les documents que j'ai signés. Puis, la Cimade me dit qu'il allait y avoir une audience à 10 h 30 le lendemain. On m'a dit que j'avais été amené à cet hôtel de police parce qu'il n'y avait plus de place dans le centre de rétention administrative.

Dans l'après midi, je parle deux ou trois fois avec Fanny qui me donne le numéro d'un avocat à Paris. Je l'appelle et il me dit que ce n'est pas lui qui va être présent à l'audience, mais un avocat qui se trouve à Rouen. Il me dit que cet avocat m'appellera mais je n'ai jamais reçu cet appel.

A 19 heures je mange et ensuite je dors.

Mercredi 18 juin 2008

Le mercredi, la police me réveille très tôt. On m'amène dans un couloir, puis dans une salle où il y avait beaucoup d'écrans de télévisions avec des images de caméras de surveillance. Il y avait cinq ou six policiers avec moi.

Un policier signe quelques papiers. Il demande l'heure, il est 6 h 30.

On me met dans un petit camion. Je demande où on m'amène. Un policier me dit « tu verras ». Je demande trois fois la même chose, et trois fois la même réponse.

Je m'aperçois ensuite que le camion va vers Paris, à Roissy.

On accède à l'aéroport par une entrée derrière ; il y avait un petit commissariat. Il y avait plusieurs personnes dans des sortes de cabines téléphoniques qui allaient être aussi expulsées.

Deux policiers en civil s'occupent de moi, on m'amène dans une chambre pour m'expliquer que je pars en Colombie et de surtout ne pas faire de scandale parce que sinon j'irais en prison. Je leur ai dit que je ne voulais pas partir. Je pleurais. Je leur disais qu'ils allaient me séparer de ma fille et de ma femme, que je refusais de prendre l'avion.

On m'a attaché les mains derrière le dos. On m'a attaché les pieds et puis les genoux. Trois gendarmes sont entrés et m'ont mis par terre. On m'a pris par les bras et les pieds. On m'a amené dans le camion de la gendarmerie puis tout de suite dans l'avion. Comme avant, deux policiers m'ont pris par les bras, et deux par les pieds. Ils m'ont fait monter par les escaliers à l'arrière de l'avion ; ils m'ont pris comme un animal. Chez moi, en Colombie, c'est comme ça qu'on porte les cochons.

Pendant tout ce temps, je pleurais, je criais vouloir rester, qu'on me séparait de ma famille. Tous les membres de l'équipage m'observaient. Je leur disais que je ne voulais pas partir. Ils se taisaient. J'arrivais à monter la tête pour mieux regarder, mais je ne sais pas si le pilote était là.

On m'a amené au dernier rang, un policier de chaque côté. J'avais un drap sur les pieds. Je continuais à pleurer, à dire que je ne voulais pas partir. J'ai dit à l'équipage que je voulais

pas partir, ils ne répondaient pas. J'essayais de me lever à plusieurs reprises mais la police ne me laissait pas faire.

Les gens ont commencé à monter dans l'avion, ils me regardaient bizarrement. La police me disait tout le temps de me calmer parce que sinon on m'amènerait en prison.

L'avion a commencé à bouger. J'expliquais au policier que je n'avais pas pu prévenir ma femme que je prenais l'avion pour la Colombie. On m'a laissé appeler Fanny pour lui dire que j'étais dans l'avion.

Pendant le vol, j'ai parlé avec les policiers ; je leur ai raconté mon histoire. Ils m'ont expliqué que ce n'était pas de leur faute, que c'est leur boulot. Ils me disaient de revenir avec un visa ; que je n'avais pas d'interdiction de retour. Ils ont commencé à remplir leurs rapports.

Quand je suis arrivé en Colombie (à Bogota), on m'a transféré au département de sécurité (le DAS). La police française leur a expliqué qu'ils m'expulsaient pour défaut de papiers et que je n'avais pas d'interdiction de retour. L'échange entre les polices française et colombienne est très court. Les Français sont vite partis pour faire tamponner leur passeport.

Le DAS prend une photo de moi et mes empreintes digitales ; on prend mon passeport pour le faire tamponner pour l'entrée en Colombie. Pas d'interrogatoire, je ne signe aucun document.

Un cousin m'attendait à la sortie pour me donner de l'argent. J'ai acheté un billet d'avion pour Cali, retrouver mes parents. Depuis mon expulsion, je n'ai pas vu ma femme ni ma fille qui habitent toujours en France ».